

POUR

LES SERVICES PUBLICS

ES

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 259, OCTOBRE 2024

Démocratie toujours

LA JUSTICE SOCIALE
C'EST!

Budget caviardé

Arrangements fiscaux entre amis

L'ABROGATION
DE LA REFORME
L'AUGMENTATION
DES SALAIRES
DES SERVICES
DE QUALITÉ

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. **Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant



17
Démocratie toujours

6
Budget
Pourrissement des
finances publiques



9
Droits des femmes
Le procès de la
culture du viol



10
Fonction publique
La même musique



13
Réchauffement
Les établissements
inadaptés



15
Rentrée scolaire
Austérité confirmée

24
Budget
De bonnes recettes
fiscales pour les
services publics



28
Octobre, mois du
cinéma



30
Rencontre avec
Marta Izquierdo
Munoz

Revue de la Fédération
 Syndicale Unitaire
 22 rue Malmaison,
 93170 Bagnolet
 Tél. : 01 41 63 27 30
 Fax : 01 41 63 15 48
 Internet : www.fsu.fr
 Mèl : fsu.nationale@fsu.fr
 pour@fsu.fr
 N° CP : 0725 S 07429
 N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
 Benoît Teste
 Rédaction :
 Sandrine Charrier,
 Matthieu Leiritz,
 Arnaud Malaisé,
 Hervé Moreau
 Jacques Mucchielli,
 Christophe Nouhaud,
 Marie-Rose Rodrigues-Martins,
 Alain Senée
 Valérie Soumaille
 Conception :
 NAJA presse

Publicité :
 Com d'habitude Publicité
 Clotilde Poitevin
 7, rue Emile LACOSTE
 19100 Brive
 Tél. : 05 55 24 14 03
 contact@comdhabitude.fr
 Impression : SIEP
 Crédit photo couverture :
 MIRA / NAJA

Prix au numéro : 0,70 €
 Abonnement : 5,60 €
 Si vous changez d'adresse,
 veuillez communiquer
 vos nouvelles coordonnées
 à votre syndicat.



ÉDITO
Se syndiquer

Les syndicats de la FSU ont enregistré l'an dernier 148 000 adhésions, 1 200 de plus que l'année précédente. Ce léger regain ne s'observe pas seulement à la FSU, de nombreux syndicats ont fait état de progressions de la syndicalisation l'an dernier. À + 0,8 %, il est fragile, vient après une érosion certes lente mais réelle du nombre d'adhérent-es (les syndicats de la FSU comptaient plus de 160 000 adhérent-es il y a 20 ans), et ne doit donc en aucune manière rassurer à bon compte sur l'état du syndicalisme, trop peu de travailleuses et travailleurs y adhèrent en France. Mais ce léger frémissement fait du bien car il semble venir en grande partie de l'espoir nouveau suscité par le combat collectif contre la retraite portée à 64 ans. Les syndicats ont su fédérer, donner confiance, donner à voir, à travers un combat singulier, l'ensemble des problématiques du monde du travail, entraîner l'opinion publique toute entière sur des objectifs de progrès social, poser la question de la répartition des richesses. L'entêtement du pouvoir n'a pas permis, en 2023, d'obtenir l'abrogation de la réforme contestée. Mais alors que la Macronie n'avait eu de cesse de chercher à façonner un syndicalisme de simples « commentateurs » de la politique suivie, la capacité de résistance de syndicats d'adhérent-es, en prise avec les réalités du monde du travail, a été un revers cinquant pour cette stratégie, et aujourd'hui encore, la force de ce combat passé nous permet de continuer à mettre la question de l'abrogation de la réforme des retraites à l'ordre du jour. Syndiqué-es, nous sommes plus fort-es, moins isolé-es, en capacité de résister, de nous entraider et de faire du commun. Ce qui s'annonce avec le maintien d'une politique antisociale affichée par le gouvernement Barnier, son lot de probables restrictions de moyens, d'absence de revalorisation des salaires et des pensions et de restrictions des libertés publiques rend absolument indispensable de se syndiquer, d'en convaincre autour de soi, et de faire vivre des sections syndicales partout pour opposer la force du nombre aux régressions que voudrait nous imposer une infime minorité, celle des classes possédantes.



Benoît Teste

Répression syndicale en Iran

Reza Shahabi, et Hassan Saeedi, membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la compagnie de bus de Téhéran et Keyvan Mohtadi, écrivain et traducteur, soutien du mouvement ouvrier, ont été libéré.es le 1^{er} septembre 2024 de la prison d'Evin. Détenu.es depuis mai 2022 en raison de leurs activités syndicales et de défense des droits, leur peine initiale de six ans a été réduite en appel après des mois d'isolement et d'interrogatoires. La FSU, satisfaite de cette libération, reste attentive à la situation de plusieurs activistes des droits des travailleurs et travailleuses et des droits humains emprisonné.es en Iran et demande leur libération immédiate. L'inquiétude est vive concernant les militantes Sharifeh Mohammadi, Pakhshan Azizi, ainsi que les féministes Varisheh Moradi et Nassim Gholami Fard, condamnée.s à mort. La FSU, ne cesse de dénoncer et combat le non-respect des libertés fondamentales ainsi que les droits syndicaux de la part du gouvernement iranien.

Inde

Quand le nationalisme indien réécrit l'Histoire

Pour la quatrième fois en sept ans, le conseil indien pour l'éducation modifie les programmes des manuels scolaires publics. A chaque fois il s'agit notamment de modeler un récit historique conforme aux idées nationalistes et hindouistes du Premier ministre Narendra Modi, au pouvoir depuis 2014.

C'est toute une partie de l'histoire musulmane du pays, plusieurs siècles, qui se trouve ainsi effacée des programmes. En dépit des protestations de nombre d'historien-nes du pays, qui refusent d'admettre le prétexte invoqué par les autorités – alléger les livres scolaires afin de faciliter la reprise pédagogique après la pandémie de Covid-19... – ces coupes tendent à renforcer l'idée d'une histoire officielle où Inde et hindouisme seraient indissociables. L'assassinat de Gandhi, cofondateur de l'Union Indienne avec Nehru, leader socialisant et laïc du Parti du Congrès, serait lui largement édulcoré.



Les coupes tendent à renforcer l'idée d'une histoire officielle où Inde et hindouisme seraient indissociables.

Pour Aditya Mukherjee, historien et président du Congrès indien d'histoire, il existe bien une « tentative d'effacer les *Musulmans de l'histoire indienne* : les noms musulmans sont retirés des rues et des villes [...] ».

Dernier épisode de cette inquiétante dérive révisionniste de l'enseignement de l'histoire : les nouveaux programmes scolaires nient les migrations de l'actuel peuple indien, depuis l'Iran vers le

nord ouest du pays, afin de présenter les Indiens comme les occupants immémoriaux du territoire... Selon Mahalakshmi Ramakrishnan, professeure d'histoire ancienne à l'université Jawarhalal Nehru de New Delhi : « ce fait dérange les nationalistes, parce que leur politique présente toujours les étrangers comme des oppresseurs. Ils ne peuvent donc pas accepter qu'eux-mêmes, les Indiens du nord, viennent de l'étranger ». ♦

Matthieu Leiritz

L'éviction du peuple palestinien de ses terres continue

C'EST L'ACTU

Quel but poursuit Netanyahu ?

Le but de Netanyahu est assez clair : poursuivre son objectif du grand Israël de la mer au Jourdain ce qui passe par l'éviction continue des Palestiniens de leurs terres, quitte à les éliminer, et la colonisation à outrance. Ce nettoyage ethnique en cours depuis 1947 ne s'est jamais arrêté y compris à l'intérieur des frontières d'Israël. Pour résumer : toujours plus de terre avec toujours moins de Palestiniens, quelle que soit la méthode.

Y a-t-il une faillite du droit international ?

Le droit international a rarement été aussi présent et les instances de l'ONU également : la Cour internationale de Justice a dès décembre signifié le risque plausible de génocide. Les États ont ensuite le devoir d'empêcher que ce génocide ait lieu. Or très peu ont pris les mesures demandées pour arrêter Israël. La faillite, c'est celle des États qui

refusent toute sanction à l'égard d'Israël quel que soit le niveau des crimes commis : de guerre, contre l'humanité, d'apartheid, de génocide.

Quelles perspectives ?

Les perspectives sont du côté des peuples et des mobilisations destinées à imposer le droit à Israël et à ses alliés inconditionnels qui, en laissant faire, sont *de facto* complices des crimes commis. Le Sud global a repris le flambeau ainsi abandonné du droit international. Cela passe entre autres par des actions non violentes comme la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions.



Anne Tuailon, présidente de l'AFPS

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins

Travail en commun FSU-CGT : de nouvelles initiatives

À la suite d'une nouvelle réunion de travail entre les délégations des directions nationales de la FSU et de la CGT, le 18 septembre, plusieurs initiatives ont été mises en chantier, afin d'approfondir le rapprochement entre les deux organisations, entamé depuis l'automne 2023. Outre la tenue de nouvelles réunions entre les équipes militantes des deux organisations dans les territoires, une publication commune sera produite et diffusée conjointement aux adhérent.es tant de la FSU que de la CGT. Il s'agira de présenter un bilan des travaux communs entrepris, de dresser des perspectives et de présenter le sens de la dynamique en cours, visant à créer une « maison commune » ouverte à toutes les organisations syndicales soucieuses de réduire la division syndicale et de renforcer le syndicalisme. Dans le contexte actuel de menaces contre les droits du monde du travail, FSU comme CGT sont résolues à avancer de concert, sans qu'il s'agisse à aucun moment d'une fusion qui amènerait au renoncement de leurs patrimoines syndicaux respectifs. Et ce à l'exclusion de toute absorption de l'une par l'autre.



Urgences sociales

Tout ça pour faire comme avant mais en pire ?

Après la dynamique de la campagne des législatives, où la FSU a su prendre ses responsabilités en appelant à soutenir un programme de rupture avec les politiques néolibérales pour empêcher l'extrême droite d'accéder au pouvoir, le Président a aggravé la crise démocratique. En plus d'un mépris pour la démocratie, son choix d'un gouvernement de coalition des droites acte la poursuite d'une orientation politique largement rejetée. Un gouvernement placé sous la menace permanente du RN, une menace démontrée en quelques jours d'existence par le coup de fil direct du Premier ministre à la cheffe du RN pour la rassurer alors qu'un de ses ministres avait rappelé les conditions de l'élection au second tour et du « front démocratique » contre l'extrême droite et par la sortie médiatique d'un ministre de l'Intérieur remettant en cause l'État de droit.

La déclaration de politique générale du Premier ministre confirme, au-delà d'une très légère inflexion fiscale, la poursuite de l'austérité budgétaire, entraînant la casse des services publics et l'accroissement des inégalités. Elle laisse présager

également un nouveau durcissement du sort réservé aux migrant-es et stigmatise la jeunesse entre la fausse assertion d'une « montée continue de la violence accrue des jeunes » et la volonté, classique de la droite et de l'extrême droite, « d'atténuer l'excuse de minorité » pour les mineurs justiciables.

La journée de grève du 1^{er} octobre, le même jour que ce discours gouvernemental, a permis à la FSU, la CGT et Solidaires de rappeler les urgences sociales qui en étaient les grandes absentes. Revalorisation des salaires et non simple accélération de deux mois de la revalorisation du seul Smic, abondement des moyens pour

les services publics et non simple taxe temporaire des plus riches tout en amplifiant la réduction des dépenses et enfin abrogation de la loi retraite et non simple dialogue pour en corriger « certaines limites ». Ces légères inflexions nécessitent d'être largement accentuées en poursuivant la construction d'un rapport de force plus favorable aux salarié-es et à la population. La FSU poursuit son travail syndical sur le terrain pour informer, réunir et mobiliser afin de préparer de futures mobilisations pour un budget orienté vers la justice sociale et les urgences sociales, économiques et environnementales du pays. ♦ Arnaud Malaisé

Novembre : retraité-es dans l'action

Début octobre, le Premier ministre a décidé de décaler de six mois l'indexation des retraites sur l'inflation ainsi que l'augmentation des pensions. C'est dans ce contexte, que la FSU, avec les 9 organisations de retraité-es (CGT, FO, CFTC, CFE – CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble et solidaires), continue à porter les revendications dans lesquelles se reconnaissent l'ensemble des retraité-es : augmentation du pouvoir d'achat des pensions, amélioration du système de santé et des services publics. Dans la perspective d'une action au mois de novembre prochain, le Groupe des 9 organise en octobre une conférence de presse dans tous les départements (état des lieux, mobilisations, propositions pour défendre la Sécurité sociale et le système public de santé...).

Budget

Pourrissement des finances publiques

Le non respect du calendrier parlementaire d'examen du budget complète une stratégie du pourrissement des finances publiques, au service de la casse de l'État social.

Depuis le mois d'avril, les prévisions de déficit public pour 2024 ne cessent d'être revues à la hausse. Il est à présent annoncé qu'il atteindra pour l'année en cours 6 % du PIB, contre les 5,1 % initialement prévus. Pour 2025, il dépassera probablement ce seuil alors qu'il était prévu de le ramener à 4,1 %. Pour y faire face, l'ancien gouvernement avait déjà supprimé 10 milliards de crédits ministériels et en avait gelé 16 autres, qui risquent aussi d'être très prochainement aussi définitivement supprimés.

Pour 2025, à ce stade des projections, il manquerait 60 milliards de recettes pour atteindre le niveau de déficit inscrit dans le programme de stabilité communiqué à la Commission européenne. Ce montant, selon la Cour des comptes, correspond étonnement aux pertes



Pour 2025 il manquerait 60 milliards de recettes.

annuelles liées aux allègements d'impôts mis en œuvre depuis l'arrivée de Macron au pouvoir. Ce ne sont donc pas des dépenses excessives qui augmentent le déficit mais un tarissement délibéré des recettes. Alors que les analyses et les débats montrent qu'il est urgent et possible de revoir la politique fiscale pour financer les besoins écologiques, sociaux, en santé et en services publics (voir pages

24-25), le Premier ministre prévoit de faire porter les deux tiers de l'effort sur les dépenses publiques. Les hypothétiques hausses d'impôts seraient très marginales, les député-es de droite et le patronat y veillent. L'explosion de la dette publique permet à Bruno Le Maire, Emmanuel Macron, Michel Barnier et à tous les néolibéraux de justifier la poursuite de l'austérité. Elle a déjà provoqué la baisse de la notation de la France par deux agences, l'instauration d'une procédure de déficit excessif par la Commission européenne et l'augmentation des taux d'intérêt auxquels la France se finance sur les marchés. Autant d'éléments permettant de rendre apparemment légitimes aux yeux d'une partie de la population les coupes budgétaires qui vont pourtant dégrader profondément la qualité de vie actuelle et future. **🔥 Hervé Moreau**

Menaces à bas bruits sur la Sécu

Le système de santé est au bord de l'effondrement, déjà sinistré dans certaines zones. Mais le budget de la Sécurité sociale, qui subit les mêmes retards et entraves que le budget de l'État, sera à l'évidence à nouveau très insuffisant. Les déficits créés délibérément par la multiplication des allègements et exonérations de cotisations sont instrumentalisés pour justifier les recuts. Compensée ou non par des transferts du budget de l'État, cette multiplication constitue un manque annuel de 70 à 90 milliards. Côté dépenses, une réduction de la prise en charge par la Sécu du prix des consultations est envisagée, ce qui accentuera l'augmentation des cotisations aux assurances complémentaires (mutuelles) qui devront compenser. Cette augmentation pèsera plus sur toutes celles et tous ceux qui n'ont pas de mutuelle, ou qui ne bénéficient pas d'une participation financière de l'employeur, dont bien évidemment les retraités. D'autres mesures d'économies reviennent souvent dans les discours : augmentation du nombre de jours de carence, réduction des indemnités journalières, suppression de la prise en charge des ALD à 100 % par la Sécu, suppression de l'AME, ou financement de la prise en charge de la perte d'autonomie par une assurance privée obligatoire...

Le SNU épinglé

Dans son rapport du 13 septembre, la Cour des comptes critique les premières éditions du Service national universel (SNU), lancé en 2019, et recommande de revoir les prévisions budgétaires et d'effectifs, les jeunes participants étant moins que prévu. Le coût réel du dispositif, estimé à 2 300 euros par jeune par l'Éducation nationale, est en réalité plus proche de 2 900 euros selon la Cour. Les projections pour une généralisation du SNU restent incertaines, avec des coûts annuels pouvant atteindre entre 3 et 5 milliards d'euros. La Cour appelle à un débat parlementaire pour clarifier l'avenir du programme, vu son coût important.

La FSU continue de revendiquer l'abandon du SNU et souligne que sa suppression permettrait de réaffecter les budgets qui y sont consacrés à l'amélioration des conditions de travail et d'études.



PRÉPAREZ LA RENTRÉE
EN COMMANDANT DÈS
MAINTENANT VOTRE KIT GRATUIT



NOS KITS PÉDAGOGIQUES GRATUITS



Depuis septembre 2023 plus de **240 000** élèves français ont été sensibilisé à une **bonne hygiène bucco-dentaire** grâce à notre programme. En partenariat avec les écoles, dentistes et autorités publiques, Signal s'engage depuis plus de 25 ans à enseigner des habitudes saines de manière amusante et interactive. Découvrez le kit « Mission sourire » pour les classes de CP, avec des outils pédagogiques et des tubes de dentifrice pour des sourires éclatants à l'école et à la maison.



**DÉCOUVREZ NOTRE
PROGRAMME ET COMMANDEZ
VOTRE KIT POUR LA RENTRÉE**

Contenu du kit pour une classe de 25 enfants* :

- Un dépliant enseignant
- 25 cahiers d'activité pour les enfants
- 1 affiche
- 25 dépliantes pour les parents
- 25 mini-tubes de dentifrice

*À noter : ce kit ne contient pas de brosse à dents.



Consommation

La dérive des plateformes

En France, plus de 20 % des ventes de vêtements se réalisent désormais en ligne, avec 4 % contrôlés par Amazon et les deux géants chinois, Shein et Temu, d'après une étude de l'Institut français de la mode (IFM) publiée en février.

Ces plateformes, notamment Shein qui met en ligne 7 000 nouveaux articles chaque jour, continuent de gagner en parts de marché, soulevant des inquiétudes autour de l'« ultra fast fashion ». Face à cette expansion, la fédération du prêt-à-porter féminin dénonce l'impact social et environnemental de ces acteurs. Grâce à une offre constamment renouvelée et des prix très bas, Shein et ses concurrents séduisent les consommateurs et consommatrices qui, en raison de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, cherchent des vête-



Les plateformes soulevant des inquiétudes autour de l'« ultra fast fashion ».

ments neufs à des prix abordables. Bien que le secteur de la mode soit en difficulté, ces acteurs continuent d'attirer avec leurs prix compétitifs, alors que les ventes de vêtements ont chuté en 2023 sous l'effet de l'inflation. Le marché textile a baissé de 4 % en volume et de 1,3 % en valeur, en particulier dans les hyper-

marchés et chez les détaillants indépendants. En revanche, des enseignes comme Kiabi et Gêmo ont vu leurs chiffres d'affaires progresser, contrairement aux marques spécialisées. Parallèlement, le marché de la seconde main, porté par des plateformes comme Vinted, connaît une forte croissance, atteignant environ 6 milliards d'euros et attirant 64 % des moins de 35 ans. Cette évolu-

Logements
« atypiques »

Le Conseil d'État a annulé une grande partie du décret « habitat » adopté discrètement en 2023, qui permettait la location de logements « atypiques », comme le formulait l'ex-ministre du logement Guillaume Kasbarian : des sous-sols mal éclairés, une hauteur sous plafond inférieure à 1,80 mètre... Cette décision, rendue le 29 août après une saisine de l'association Droit au logement (DAL) et d'autres associations, met en lumière l'absence de consultation du Haut Conseil de la santé publique. Le DAL a salué cette décision, soulignant qu'elle protège les locataires vulnérables. Ce décret fortement critiqué affaiblissait la lutte contre l'insalubrité, le Conseil d'État rappelant ainsi l'importance de régulations face à une gestion cynique de la crise du logement.

tion a contribué à la fermeture de 1 614 magasins de proximité en France en 2023. ♦

Alain Senée

Migrant-es

Les drames continuent

Si, selon les chiffres du ministère britannique de l'intérieur, plus de 20 000 migrant-es sont arrivés au Royaume-Uni après avoir traversé la Manche depuis le début de l'année, dans le même temps, les naufrages de *small boats*, n'auront jamais causé autant de mort entre tout le littoral des Hauts de France (de Dunkerque à la baie de Somme) et l'Angleterre.

Pour les associations venant en aide aux migrant-es au quotidien, pour qui les risques toujours plus grands pris dans des tentatives de traversées de plus en plus périlleuses s'expliquent en partie par le fait qu'après

avoir fait des milliers de kilomètres et alors que tout est fait pour les empêcher de rester en France sur les camps de fortune, l'espoir d'une vie meilleure n'est plus qu'à 32 km. Une partie de la recherche lie l'importance des traversées irrégulières directement à l'impossibilité croissante de migrer par la voie légale. La coopération entre la France (et plus largement l'Union européenne) et le Royaume-Uni se concentre, avant même le Brexit, essentiellement sur le volet sécuritaire pour lutter contre les réseaux de passeurs et le trafic d'êtres humains. En

novembre 2022, contre le versement de près de 72 millions d'euros, les autorités françaises se sont ainsi engagées à augmenter de 40 % les effectifs de policier-es et de gendarmes patrouillant sur la côte de la Manche.

Les drames survenus ces dernières semaines ont remis la question sur la table.

Après des années de gouvernement conservateur qui ont politisé à l'extrême le sujet de l'immigration le parti travailliste désormais au pouvoir doit rattraper l'énorme retard accumulé par les autorités dans le

traitement des demandes d'asile (120 000 en attente de réponse). Mais après être revenu sur l'externalisation des demandes d'asiles au Rwanda, les violentes émeutes menées par des groupuscules d'extrême droite incite à lorgner sur la politique anti-migrants menée en Italie qui a elle un accord d'externalisation avec l'Albanie...

Il s'agit donc de développer une autre réponse globale, comme la création de voies d'immigration légales, pour rejoindre le Royaume-Uni. Pas vraiment l'orientation du gouvernement... ♦ Valérie Soumaille

Droit des femmes

Le procès de la culture du viol

Le choix de Gisèle Pelicot refusant le huis-clos du procès et les propos de la défense de son ancien mari et de ses 50 coaccusés révèlent crument la prégnance de la culture du viol dans la société.

Ce concept sociologique à l'aspect abrupt associant deux termes apparemment antinomiques définit « la manière dont une société se représente le viol, les victimes de viol et les violeurs à une époque donnée » pour la féministe Valérie Rey-Robert.

Loin d'être innée, cette culture recouvre tout un ensemble de comportements, de propos, d'attitudes, de croyances, de préjugés... qui ont pour effet de minimiser et de banaliser, voire d'encourager, les violences sexistes et sexuelles et créent ainsi un climat favorable au viol, où la victime est culpabilisée et le violeur excusé. Ce procès où se succèdent des accusés correspondant à monsieur « tout-le-monde » bat en



La victime est culpabilisée et le violeur excusé.

brèche la représentation stéréotypée du viol commis par un homme inconnu et armé dans un lieu public isolé. En effet, dans plus de neuf cas sur dix, la victime de violences sexuelles connaît son agresseur. Et pourtant, 86 % des plaintes sont classées sans suite... Aux côtés des organisations fémi-

nistes, la FSU continue d'exiger une loi globale et un budget d'au moins 3 milliards d'euros pour éradiquer les violences faites aux femmes et s'attaquer véritablement à la culture du viol. Une exigence au cœur des mobilisations à venir pour que la honte et la peur passent du côté des violeurs. ♦

Arnaud Malaisé

A69

Un projet autoroutier destructeur

La bataille contre le projet d'autoroute A69 entre Toulouse et Castres continue malgré l'avancée des travaux, notamment le déboisement dans le Tarn.

Les opposant-es, parmi lesquels les « écureuils » – occupants perchés dans les arbres –, restent déterminé-es à empêcher la réalisation du projet, jugé destructeur pour l'environnement. Bien que les autorités aient achevé les opérations de déboisement et que des zones aient été évacuées par les

forces de l'ordre, les militant-es poursuivent leurs actions contre le chantier.

Un militant a été hospitalisé après être tombé d'un arbre lors d'une intervention de la gendarmerie. À Verfeil, des opposant-es occupent toujours un verger pour protéger une trentaine d'arbres. Le collectif Sans Bitume, qui rassemble plusieurs groupes de riverain-es, prépare de nouvelles actions, notamment contre la construction de centrales d'enrobage au bitume

extrêmement polluantes. Malgré ces résistances, les travaux avancent, avec un budget de 450 millions d'euros, et le concessionnaire Atosca se montre déterminé à mener le projet à son terme d'ici fin 2025. La FSU, au sein de l'Alliance écologique et sociale, continue d'exiger un moratoire dès maintenant, et la promotion d'alternatives respectueuses de l'environnement et des besoins réels des habitant-es, à commencer par le train. ♦ Alain Senée

AME menacée

L'aide médicale d'État (AME), est en danger, le nouveau ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau souhaite la remettre en cause. L'AME couvre uniquement des soins essentiels. Au-delà de l'atteinte profonde aux droits humains élémentaires, affaiblir ce dispositif conduirait à une prise en charge plus tardive des patients, augmentant la gravité et le coût des soins. Réduire l'AME compromettrait la prévention, créant un risque pour la santé. Le mythe selon lequel l'AME encourage l'immigration a été démenti par des rapports de 2019 et 2023.

Droit à l'IVG à conforter

Dans les manifestations de la journée internationale consacrée à l'IVG, le 28 septembre, les inquiétudes liées à l'orientation du gouvernement Barnier se sont largement exprimées. Parmi les rares parlementaires ayant voté contre la constitutionnalisation de l'IVG deux – Annie Genevard et Bruno Retailleau – sont aujourd'hui ministres. Autre sujet d'inquiétude, la suppression de l'Aide Médicale d'État qui conduirait à ce que les femmes sans papiers n'aient plus accès aux soins gynécologiques et à l'IVG.

Semaine des enseignant-es

Pour célébrer les professionnel·les de l'éducation et sensibiliser à leurs problèmes les plus urgents pour ces travailleuses et travailleurs de l'éducation, le Conseil syndical européen de l'éducation (CSEE), dont la FSU est membre, organise pour la première fois la Semaine européenne des enseignant-es du 2 au 6 octobre 2024. Pendant toute la semaine, les syndicats de l'enseignement de toute l'Europe organiseront des actions aux niveaux national, régional et local.

Enquête accablante sur les crèches

Après avoir dénoncé en 2022, dans les « Fossoyeurs » le scandale du géant des Ehpad privés, ORPEA, le journaliste Victor Castanet vient de publier une nouvelle enquête « Les Ogres » accablante pour les crèches privées.

Il pointe leurs nombreux dysfonctionnements conduisant parfois à la maltraitance des enfants qui y sont accueillis. Il dénonce également une collusion entre l'État (l'ancienne ministre des solidarités et des familles, Aurore Bergé est notamment citée) et les intérêts des grands groupes privés du secteur. C'est bien en effet, la marchandisation du

secteur depuis 15 ans qui produit ses effets destructeurs, comme le souligne le collectif « Pas de bébés à la consigne », auquel appartient la FSU.

En 2023, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) pointait déjà une qualité d'accueil très dégradée dans certains établissements privés.

Il recommandait de renforcer les contrôles, de relever le taux d'encadrement et le niveau de qualification des professionnel·les et enfin de conditionner le financement de ces établissements à un objectif de qualité.

« Pas de bébés à la Consigne », appelle le nouveau Gouvernement à réformer en profondeur le financement, l'accompagnement et le contrôle des structures d'accueil. Il présente 20 propositions en ce sens et a lancé une pétition nationale. L'enjeu est de protéger les enfants et de mettre fin à un modèle où le profit prime sur l'humain.



Fonction publique

La même musique

Les premiers mots du nouveau ministre de la fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique, Guillaume Kasbarian, n'augurent pas un changement de direction.

Guillaume Kasbarian, député macroniste libéral, précédemment ministre du logement, est à l'origine du projet de loi anti-squatteurs et de l'assouplissement de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) dénoncée par les associations d'aide au logement. Il devrait poursuivre le travail de son prédécesseur Stanislas Guérini et reprendre la réforme de la Fonction publique suspendue suite à la dissolution, projet rejeté par l'ensemble des organisations syndicales. Censé résoudre le problème de l'attractivité des métiers de la Fonction publique, le projet prévoit d'introduire davantage de mérite dans la rémunération, une remise en cause des catégories qui régissent la Fonction publique, plus de contractualisations et la possibilité de licenciements. Alors que le vote RN s'est

nourri pour partie de la disparition de services publics dans certains territoires (pas ou peu de transports publics, écoles fermées, services administratifs désincarnés...) les inégalités d'accès augmentent. Un récent rapport du Conseil d'État interroge l'efficacité de l'action publique dans le « dernier kilomètre ». Il admet que les usagers et usagères, surtout les plus fragiles, ont de plus en plus de difficultés à accéder aux services publics.

C'est pour exiger plus de moyens pour faire fonctionner

les trois versants de la Fonction publique que les agent·es étaient mobilisé·es le 1^{er} octobre, pour que des réponses à l'urgence sociale soient apportées sans attendre.

La dynamique enclenchée devrait se poursuivre. La FSU sera partie prenante des assises du service public qui envisagent de se tenir à l'automne 2025 avec le collectif « Nos services publics » et d'autres partenaires. Ces assises seront précédées au printemps d'initiatives décentralisées. 💧

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Cantines : loin du compte

Selon une enquête de l'Association des maires de France (AMF), 40 % des communes rencontrent des difficultés d'approvisionnement pour les cantines scolaires en raison de la hausse des prix, du manque de diversité dans l'offre et des contraintes logistiques. Seulement 18 % des communes respectent les objectifs de la loi EGalim, qui exige que 50 % des produits soient « durables » et « de qualité », dont 20 % de biologiques. Malgré ces défis, 37 % des cantines atteignent les objectifs pour les produits biologiques, et 62 % des communes ont éliminé le plastique pour la cuisson et le réchauffage, en anticipation de l'interdiction prévue pour 2025. De plus, 72 % des communes ont mis en place des diagnostics contre le gaspillage alimentaire.

Plus de sous-traitance

Entre 2018 et 2023, Pôle emploi a fait exploser le recours à la sous-traitance pour ses missions d'accompagnement des privé-es d'emploi. Avec France-Travail, c'est une externalisation massive qui se dessine.

Un parcours d'accompagnement dédié à la reprise rapide d'emploi va être sous-traité à des opérateurs privés. De 700 000 à 900 000 personnes au chômage seraient concerné-es chaque année pour un coût de 300 à 400 millions d'euros par an. Des parlementaires dénoncent une gabegie d'argent public, pour des missions qui relèvent du cœur de métier des agent-es de France-Travail. La FSU Emploi estime que 6 000 agent-es en plus pourraient être recruté-es nationalement avec la même enveloppe. Et la Cour des comptes a souligné que l'accompagnement par les acteurs privés était de moins bonne



Entre 2018 et 2023, Pôle emploi a fait exploser le recours à la sous-traitance pour ses missions d'accompagnement.

qualité que celui opéré par le service public.

Les conditions de la sous-traitance sont également préoccupantes. Les prestataires auront en effet un intérêt financier à la reprise d'emploi, ce qui risque d'accroître encore la pression sur les personnes au chômage, afin de les contraindre à accepter des emplois moins rémunérés, moins qua-

lifiés, plus précaires.

Autre aspect de la privatisation, les services aux entreprises. La FSU Emploi dénonce la mise en place d'une plate-forme téléphonique, assurée par un prestataire. Avec la prospection des offres d'emploi, mise en marché de façon expérimentale depuis quelques mois, c'est un pan entier de l'activité entreprises de France Travail qui risque de passer au privé. ♦

Christophe Nouhaud

Inspection du travail : stagiaires non titularisés

Peu avant de quitter son poste en septembre, Catherine Vautrin, l'ex-ministre du Travail, a refusé de titulariser deux inspecteur et inspectrice du travail stagiaires, entraînant leur licenciement après 18 mois de formation à l'Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP). Deux autres stagiaires voient leur stage prolongé de quatre mois, sans garantie de titularisation. Aucune alerte n'avait été donnée lors de leur formation, rendant ces décisions choquantes pour leur promotion. L'intersyndicale (CGT, FSU, SUD, UNSA, FO, CNT) dénonce ces licenciements inédits, qu'elle attribue à des représailles envers des syndiqué-es ayant défendu les conditions de formation et l'accessibilité de l'école. L'intersyndicale se mobilise pour leur réintégration et interpelle la nouvelle ministre Astrid Panosyan-Bouvet.

Protection judiciaire de la jeunesse

Mobilisation face aux licenciements

La colère gronde au sein de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). La troisième journée de grève et de manifestations, le 19 septembre, a vu une participation en hausse des agent-es avec de nombreux services fermés.

Mobilisé-es en intersyndicale depuis le cœur de l'été, avec une première grève le 14 août, ces professionnel-les, chargé-es notamment de suivre les mineur-es faisant l'objet d'une décision de justice, n'acceptent pas les suppressions de postes dans une institution fonction-

nant déjà en sous-effectif. La direction de la PJJ a pris ces décisions de restrictions budgétaires dans la torpeur estivale mettant fin brutalement aux contrats de près de 500 personnels précaires. En plus de « cette maltraitance institutionnelle subie par les non-titulaires » comme la qualifie Marc Hernandez du SNPES-PJJ-FSU, cette baisse drastique des moyens est une véritable catastrophe sur le plan éducatif, laissant de nombreux jeunes sans suivi à la rentrée.

Pour le syndicat, ces mobilisations ont permis « d'obtenir dans un premier temps le dégel de trois millions d'euros de la réserve budgétaire du ministère de la justice ». Toutefois, devant les revirements et informations contradictoires qui se multiplient depuis, il accueille avec la plus grande prudence l'annonce de 238 signatures de CDD en octobre. Un volume lointain de combler, de toute façon, les besoins. Le SNPES-PJJ-FSU reste donc mobilisé pour obtenir les moyens nécessaires et

un plan de titularisation et de recrutement sur l'intégralité des postes vacants. Répondre ainsi aux besoins du service public de la PJJ apparaît un objectif aux antipodes du poncif conservateur du Premier ministre voulant revoir « l'excuse de minorité » pour parler des mineur-es justiciables comme des fausses vérités assénées sur « la montée continue de la violence des mineurs » ou la perspective d'une poursuite sans fin de la construction de places de prisons. ♦

Arnaud Malaisé

AESH

Précarité aggravée

Après l'abandon de la fusion des métiers d'accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) et des assistant-es d'éducation (AED), l'ancienne ministre, Nicole Belloubet, avait lancé une concertation pour élaborer un plan d'action destiné aux AESH.

Ce plan visait à structurer des parcours professionnels en valorisant leurs compétences et en ouvrant la voie à une évolution vers le métier d'éducateur et d'éducatrice spécialisé. Il est crucial de créer un corps d'AESH avec des référentiels métiers et une formation adaptée, sans que l'accès au métier d'éducateur spécialisé ne diminue les exigences du poste d'AESH ou crée des inégalités. Depuis la mise en place des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), les conditions de travail des AESH n'ont cessé de se dégra-



Les conditions de travail des AESH n'ont cessé de se dégrader.

der. L'expérimentation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) à la rentrée reprend les mêmes logiques. La baisse du nombre de créations d'emplois d'AESH a déjà des conséquences visibles : augmentation du nombre d'élèves sans prise en charge, glissement d'heures d'accompagnement du scolaire vers le périscolaire, non augmentation voire baisse des quotités de travail... La prise en charge des AESH

pendant la restauration scolaire, votée en mai 2024, devait permettre d'intégrer ces heures à leur temps de travail, avec une augmentation possible jusqu'à 32 heures par semaine mais depuis la rentrée, certains accompagnements sur le temps de pause méridienne se font sans moyens supplémentaires. La FSU dénonce ces dégradations qui heurtent de plein fouet des personnels déjà fortement précarisés et aggravent les difficultés de recrutement. ♦

Alain Sénéé

Échec du « pacte »

Seules 24,4 % des enseignants-es du second degré public ont signé le « pacte enseignant » en 2023-2024, malgré les pressions managériales de certains chefs d'établissement. L'objectif de 30 % fixé par Gabriel Attal n'a pas été atteint. À cette rentrée, le ministère a fait le choix de recentrer le « pacte » sur des remplacements de courte durée, pour tenter de contraindre davantage les personnels. Au cœur du projet macroniste de mise à mal de l'École publique et des statuts, le « pacte », comme les heures supplémentaires, est un facteur d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes. À l'opposé du principe de carrière, avec le « pacte », c'est la hiérarchie locale qui prend la main sur la rémunération. La FSU demande l'abandon du « pacte », et une revalorisation du point d'indice pour toutes et tous.

Nouvelle ministre

Volonté de persistance inégalitaire

Avec la composition du gouvernement, le pouvoir exécutif prend le contrepied des aspirations du monde de l'éducation.

Au-delà de sa méconnaissance des dossiers de son ministère et de son secrétaire d'État fervent défenseur de l'enseignement privé, la nouvelle ministre, nommée sur insistance de Gabriel Attal, s'occupera du nouveau domaine « réservé » du Président de la République. Tout laisse présager une volonté de poursuivre la mise en place du « choc des savoirs », une politique éducative de tri

social pourtant largement rejetée par la communauté éducative. Au lendemain du second tour des législatives, l'intersyndicale de l'éducation exigeait de façon unanime « une rupture claire avec les politiques menées depuis 2017 ».

Après des mois de mobilisations diverses, près de deux tiers des collègues n'ont pas mis en place les groupes de niveau, mesure phare et particulièrement discriminante du « choc des savoirs », tandis que les évaluations nationales généra-

lisées sont largement contestées dans le primaire. La dissolution puis la longue vacance ministérielle ont entraîné le report de l'application de nouveaux programmes appauvrissant les savoirs en primaire, celui de la labellisation des manuels remettant en cause le pluralisme des approches pédagogiques comme celui de la transformation du brevet des collèges en examen couperet pour accéder au lycée.

Pour la FSU, afin de ne pas aggraver davantage les inégalités,

ce report doit être définitif et les mesures déjà appliquées abrogées.

Par ailleurs, la perspective d'une austérité budgétaire renforcée dégraderait également la situation en conduisant à des suppressions massives de postes sous prétexte de baisse démographique. Cette dernière offre au contraire la possibilité entre autres de baisser les effectifs, parmi les plus chargés de l'OCDE, l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves comme de travail des personnels. ♦

Arnaud Malaisé

Réchauffement

Les établissements inadaptés

Le bien-être, la santé, l'éducation des élèves mais aussi les conditions de travail des personnels nécessitent que les 59 000 établissements scolaires que compte la France relèvent le défi de leur adaptation au changement du climat.

Déjà, le rapport de la mission d'information parlementaire sur l'adaptation de l'école au changement climatique publié en décembre 2023 constatait qu'une grande partie du bâti de l'Éducation nationale n'était pas adaptée notamment du fait de son ancienneté (plus de la moitié du parc date d'avant 1914) et que près de 10 % seraient même dans un état de vétusté avancée.

Dans un récent rapport, l'association Oxfam France souligne qu'en moyenne, en France, 55 % des écoles maternelles françaises, comptant 1,3 million d'élèves, pourront être concernées par des périodes excédant 35° à l'intérieur des classes à l'horizon 2030. Le rapport rappelle que ces conditions sont inégalement réparties sur le territoire. Dans certains départements, la quasi-totalité des enfants sera concernée. C'est le cas de la Seine-Saint-Denis (100 %), de Paris (100 %), de la



55 % des écoles maternelles françaises pourront être concernées par des périodes excédant 35° à l'intérieur des classes.

Gironde (99 %) ou encore des Bouches du Rhône (98 %). Les territoires d'Outre-mer sont également confrontés à ces vagues de chaleur de façon encore plus intense qu'en métropole.

Les conditions de vie scolaire et la réduction des performances cognitives des élèves (-2 % pour chaque degré Celsius supplémentaire) liés aux

vagues de chaleur, menacent le droit des enfants à l'éducation. Cela crée une rupture d'égalité entre élèves scolarisés dans une école adaptée ou non au dérèglement climatique. N'ayant de moyen de se protéger des vagues de chaleur ni à l'école, ni à la maison, les enfants les plus précaires sont doublement pénalisés.

Un certain nombre de Formations Spécialisées Santé, Sécurité, Conditions de Travail (F3SCT, ex CHSCT) travaillent à établir des « guides » visant à répertorier les bonnes pratiques et autres mesures concrètes permettant de lutter contre les conséquences du changement climatique dans les écoles et établissements. L'investissement dans la désimperméabilisation des cours d'école, l'isolation des bâtiments et la végétalisation des villes sont par exemple des

Stage militaire pour la direction d'école

Le stage « prévention et gestion des crises » organisé par l'académie de Versailles pour les directeurs et directrices d'école suscite des critiques. Ce stage de 2,5 jours, incluant une nuitée dans une caserne de gendarmerie, est perçu comme imposé, bien que présenté comme facultatif. Le syndicat du premier degré, la FSU-SNUipp du 78 dénonce cette formation, jugée non conforme aux obligations statutaires des enseignant-es, pointant un ton menaçant dans les communications. La sécurité dans les écoles est soulignée comme un enjeu central mais le syndicat rappelle que pour les directeurs et directrices d'écoles, qui n'ont pas les mêmes responsabilités que les chef-fes d'établissement, cela se limite principalement à l'alerte, la gestion des bâtiments relevant des communes.

leviers apparaissant indispensables à activer sans tarder. Au-delà, c'est un projet global ambitieux et contraignant, des moyens pour le mettre en œuvre et non les politiques « par à-coup » en réaction à un phénomène qu'il faut. Il y a urgence à d'une part baisser les émissions de gaz à effet de serre et limiter le réchauffement et d'autre part adapter les infrastructures et les organisations aux effets qui sont d'ores et déjà inévitables. ♦

Valérie Soumaille

Prof à la retraite : vieilles lunes

Dans son discours de politique générale, dans lequel en une heure et demie, l'Éducation a occupé deux minutes, le Premier ministre Michel Barnier s'interroge : « Ne pourrait-on pas, par exemple, faire plus et mieux appel à des professeurs retraités volontaires ? ». L'objectif annoncé et affirmé n'est pas l'intérêt des élèves, ni certes le renforcement de l'attractivité des métiers de l'enseignement. Il s'agit uniquement de participer à la baisse des dépenses publiques. Les gouvernements passent, les rengaines demeurent.

10 ans du CNESCO

Créé en 2013 grâce à un partenariat entre le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et le ministère de l'Éducation nationale, le Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO) a pour objectif d'améliorer la compréhension des systèmes scolaires français et internationaux, ainsi que de diffuser les résultats des recherches en éducation, rappellent ses responsables Agnès Florin et André Tricot.

Lors de son 10^e anniversaire, Agnès Florin a souligné l'originalité du CNESCO, qui repose sur une approche à la fois scientifique et participative. Depuis sa création, il a produit 130 rapports, largement utilisés par les professionnels de l'éducation pour l'autoformation. Le CNESCO, désormais rattaché au laboratoire Formation et apprentissages professionnels (FoAP) du CNAM depuis 2019, se consacre également à la formation des personnels éducatifs et à la coopération internationale. Malgré les tentatives du ministère de l'époque de Jean-Michel Blanquer de freiner les voix critiques, le CNESCO a maintenu son indépendance.

Pour Guislaine David, co-secrétaire générale de la FSU-SNUipp, « *Les rapports du CNESCO sont des supports précieux notamment lors des colloques sur les pratiques pédagogiques et les universités d'automne de notre organisation syndicale* ». Elle souligne « *l'importance du lien entre la recherche et le terrain, facilitant une meilleure prise en compte des réalités éducatives* ».

Enseignement agricole

En lutte pour sauver le lycée

Depuis des mois, sous l'impulsion du SNETAP-FSU, les personnels de l'EPLFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) de Velet à Étang sur Arroux sont en lutte pour s'opposer à la fermeture possible de leur établissement par le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté.

La presse avait déjà annoncé au printemps dernier l'éclatement des formations pour partie sur un lycée de l'Éducation nationale à Autun et pour partie dans un lycée agricole à Tournus (à près de 80 km). À la demande des personnels de l'établissement, le SNETAP-FSU avait alors déposé un préavis de grève illimité et appelé en intersyndical à une journée de manifestation fin juin. La fermeture d'un EPL pour seule raison financière est pour le SNETAP inacceptable alors que le maintien d'une offre de formation pérenne sur



La mobilisation a obligé le Conseil régional à travailler sur un scénario de renforcement de l'établissement.

© THOMAS / ANA

un bassin rural et dans un milieu forestier est indispensable pour l'avenir de la jeunesse locale. La Loi d'orientation agricole devrait au contraire inviter à étoffer les filières de formation présentes dans l'établissement, mais les engagements ministériels à maintenir ce maillage territorial des établissements agricoles publics ont bien du mal à être tenus. Rappelons qu'en février 2019, Emmanuel Macron, en présence

de la présidente du Conseil régional n'avait sans doute pas choisi par hasard cet établissement rural dans le cadre de l'organisation du « grand débat » avec 1 000 jeunes du territoire. La lutte continue, sachant que la mobilisation a d'ores et déjà obligé le Conseil régional à travailler sur un scénario de renforcement de l'établissement. Décision attendue à l'automne. ♦

Matthieu Leiritz

Voie professionnelle

L'apprentissage en question

En cette rentrée, le SNUEP-FSU a confirmé ses inquiétudes concernant l'avenir de la voie professionnelle.

Échec du plan apprentissage, crise des recrutements et conditions de travail dégradées, « pacte enseignant » rejeté, effectifs chargés pour les enseignements généraux, heures d'enseignement diminuées au profit de stages en entreprise, nouvelle carte des formations inacceptable, l'état des lieux est accablant. À cela s'ajoute la nomination d'un ministère délé-

gué sous tutelle de l'Éducation nationale et l'annonce du nouveau calendrier des examens de terminale. Celui-ci prévoit d'avancer les épreuves en mai afin d'imposer aux élèves des stages en entreprises non qualifiants pour un mois et demi. six semaines de cours seront perdues. Le SNUEP-FSU dénonce le parcours différencié de Terminale, « *alibi pour faire basculer les jeunes des lycées pros vers l'apprentissage et restreindre leur souhait de poursuite d'études* » dans une lo-

gique d'amener les jeunes au travail. Le « *lieu de naissance ne doit pas déterminer le métier* » déclare Axel Benoist, co-secrétaire. Enfin, le SNUEP-FSU exige un redéploiement des subventions de l'apprentissage vers le lycée professionnel. Il pointe « *En supprimant les subventions à l'apprentissage, un milliard d'euros pourraient être investis en 2025 pour l'enseignement professionnel* ». ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Rentrée scolaire

Austérité confirmée

La rentrée scolaire est marquée du sceau de l'austérité. Elle s'est effectuée dans une école dégradée avec 650 emplois supprimés conduisant à 1 800 fermetures de classe dans le primaire, cumulées à 484 emplois supprimés définitivement et 111 gardés en réserve dans le secondaire.

La dégradation des conditions de scolarisation de toutes et tous les élèves dans les écoles, dispositifs et établissements est croissante en cette rentrée. Les places en établissements spécialisés manquent partout et les notifications des MDPH pour les élèves en situation de handicap ne sont pas respectées.

Les déclarations de la nouvelle ministre Anne Genetet sont sans véritable ambition pour l'école, annonçant malgré cela une rentrée réussie alors qu'il manque des personnels dans les écoles, collèges et lycées. Elle ne dit rien non plus des rémunérations, de la réforme « choc des savoirs » en cours, de l'attractivité du métier...

Les premières annonces sur le projet de loi de finances laissent pourtant présager un renforcement des politiques austéritaires que le service pu-




La dégradation des conditions de scolarisation est croissante en cette rentrée.

blic d'Éducation, au bord de la rupture, ne peut plus supporter.

Les 556 000 élèves de moins prévus d'ici à 2028 dans le premier et second degrés pourraient pourtant permettre de baisser les effectifs de classe, d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les

conditions de travail des personnels. Mais le rapport des Inspections générales de l'éducation et des finances envisage plutôt une suppression massive d'emplois et jusqu'à 2 359 classes fermées dans le premier degré, 1 400 en collège et 1 800 ETP retirés en lycée. Aucune académie se serait épargnée pas plus les territoires ultramarins que l'éducation prioritaire, où s'ajoute la volonté d'une contractualisation accrue des moyens la mettant en péril.

Restriction des moyens et politique éducative délétère se conjuguent. Plus que jamais, la FSU porte la nécessité d'une rupture et défend un investissement budgétaire conséquent, indispensable à l'amélioration des conditions d'exercice des métiers et la démocratisation de la réussite scolaire. 

Sandrine Charrier

École privée : une ségrégation scolaire (re)confirmée

Depuis la publication des Indices de position sociale (IPS), la démonstration chiffrée et implacable de la ségrégation scolaire entre l'école privée et l'école publique se poursuit régulièrement. Une recherche* du sociologue Stéphane Bonnerly établit à partir des données ministérielles, l'évidence d'une école privée favorisée par les dotations de moyens durant les 25 dernières années. Pour le chercheur, le privé a instrumentalisé en sa faveur la démographie, durant le babyboom puis sa décline, et n'a pas subi les mêmes suppressions massives de postes des années Sarkozy qui ont bien davantage ciblé le public. Ainsi sur un quart de siècle, le privé perd seulement 2,6 % de ses postes contre 7 % dans le public, ce que confirme une enquête de France Info pointant la surdotations des lycées privés. Au final sur cette période, le privé scolarise 200 000 élèves supplémentaires tandis que le public en perd 100 000. Et ce ne sont pas n'importe quels élèves. Dans une autre recherche*, le sociologue Pierre Merle montre un

« embourgeoisement » des collèges privés accueillant proportionnellement toujours davantage d'élèves issus de catégories favorisées tandis que ceux du public concentrent encore plus de familles populaires. Cela conforte la FSU dans son exigence de contrôle des moyens de l'école privée tout en travaillant concrètement sur les modalités d'arrêt de son financement par de l'argent public.

* publiée dans la revue *La pensée* n° 419

Enfants sans abris

À la rentrée 2024, la situation des enfants sans abri en France s'aggrave. Selon le baromètre de l'Unicef France et de la Fédération des acteurs de la solidarité, 2 043 enfants sont sans hébergement, dont 467 de moins de trois ans, soit une hausse de 120 % depuis 2020. Pour ces deux organisations qui effectuent des décomptes depuis 2020, jamais le nombre d'enfants à la rue n'avait été aussi élevé à la veille d'une rentrée scolaire. Cette précarité affecte gravement leur développement et éducation, provoquant stress, insécurité et troubles psychologiques. Ces enfants subissent de multiples impacts négatifs : perturbation du sommeil, stress constant et insécurité. Malgré les engagements pris par le gouvernement en 2022, la situation persiste et ne cesse de se dégrader.

TRAVAIL ET SYNDICALISME

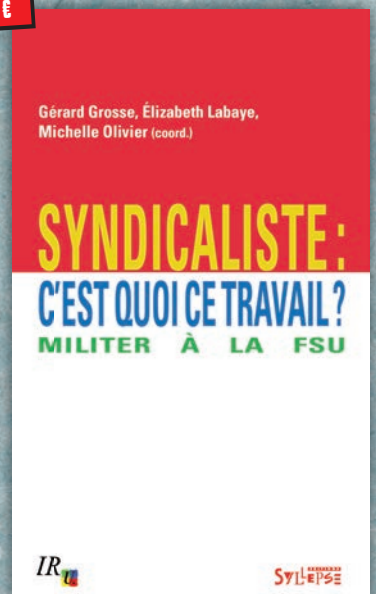


L'activité militante au sein des CHSCT

Un rapport d'enquête sur l'activité des militant-es de la FSU au sein des CHSCT. En donnant la parole aux militant-es et à leurs 10 ans d'expérience de CHSCT, il se veut être une ressource face aux enjeux de santé au travail.

À télécharger gratuitement sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/rapport-chsct-2023/>

3€



Gérard Grosse, Élisabeth Labaye, Michelle Olivier (coord.)

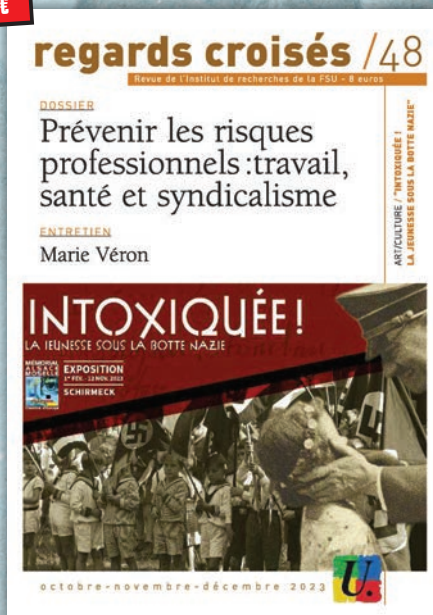
SYNDICALISTE: C'EST QUOI CE TRAVAIL? MILITER À LA FSU

Syndicaliste, c'est quoi ce travail ?

Des militant-es interrogent leur travail pour mieux comprendre ce qui est en jeu dans leurs activités syndicales, ce qu'ils et elles y engagent et ce qu'ils et elles en retirent.

À commander (3,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/syndicaliste-cest-quoi-ce-travail-militer-a-la-fsu/>

7€



Prévenir les risques professionnels : travail, santé et syndicalisme

Regards croisés, décembre 2023

À commander (7,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/regards-croises-n48-2/>

Démocratie toujours



Dossier réalisé par :
Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée,
Valérie Soumalle

La démocratie est fragile, comme le montrent les derniers événements français, tant au niveau politique, que social.

La dissolution de l'Assemblée nationale le soir des élections européennes, la tenue d'élections législatives express, puis le refus du Président de la République de nommer la Première ministre présentée par la coalition arrivée en tête du scrutin ont été vécus comme un déni de démocratie.

La nomination de Michel Barnier issu d'un parti très faible électoralement, l'orientation très conservatrice, voire réactionnaire, des membres du gouvernement aggrave ce hold-up

démocratique. Analyse renforcée par l'inquiétante et inacceptable déclaration du nouveau Ministre de l'intérieur jugeant « *ni intangible, ni sacré* » l'État de droit.

La colère et l'amertume sont d'autant plus grandes que les électeurs et électrices se sont fortement mobilisés-es pour barrer la route du pouvoir à l'extrême droite et porter un changement radical de politique tant sur le fond que la forme. Il s'agissait en effet bien de mettre un terme aussi aux pratiques jugées peu démocratiques qui se sont amplifiées sous la

présidence d'Emmanuel Macron. En témoignent la marginalisation du parlement (49-3, procédure accélérée), le mépris des syndicats et citoyens (réformes de retraites, non prise en compte des conclusions sur la convention citoyenne sur le climat ou des cahiers de doléances suite au mouvement de Gilets jaunes), le recul de la représentation des salarié-es (loi de Transformation de la Fonction publique et paritarisme, Sécurité sociale, assurance chômage), la violente répression de mouvements sociaux (Gilets jaunes, mégabassines, A69...), ou la pratique du pouvoir, verticale et autoritaire. La situation nationale rappelle combien la démocratie est fragile, partout. Au niveau mondial, les régimes autoritaires se développent. La remise en cause de libertés fondamentales notamment celle d'expression, d'opinion, d'association ou celle des femmes ou des minorités, par des partis réactionnaires arrivés légalement au pouvoir fait régresser la démocratie même dans des pays occidentaux dits libéraux. En Europe cela a été le cas en Pologne jusqu'à peu et bien sûr en Hongrie. Revenir sur ce qui la définit, ce qu'elle recouvre, les différentes modalités et champs de son expression, ses liens avec les droits humains, le syndicalisme, pour mieux la défendre, c'est tout l'enjeu de ce dossier.

La démocratie : un horizon



La démocratie reste par nature questionnée : quelles sont les limites du pouvoir du peuple ?

« **La démocratie ? Le pire de tous les régimes politiques... à l'exception de tous les autres.** » Chacun-e aura reconnu la célèbre définition attribuée au vieux lutteur britannique, conservateur, machiste et profondément anti-hitlérien Winston Churchill. Une définition vague certes, qui illustre d'ailleurs la difficulté à définir cet état politique, par définition imparfait, et dont les limites, semblables à l'horizon, paraissent s'éloigner à mesure que l'on tente de l'approfondir.

« *Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » nous dit Abraham Lincoln, lors du discours de Gettysburgh en 1863. Mais reste à savoir qui est le peuple, ou plutôt qui ne l'est pas, et quelles sont les conditions d'exercice de son pouvoir, ainsi que ses éventuelles limites. Sans doute des formes d'auto-gouvernement ont-elles existé très tôt, au sein de peuples de la haute antiquité, sans écriture donc sans archives et donc sans histoire. C'est pourquoi Athènes au V^e siècle avant notre ère demeure associée à la première tentative, durable et théorisée, pour substituer le pouvoir des citoyens (le démos) à celui du tyran. Avec d'emblée les premières restrictions au champ de la démocratie : le démos, ce sont les hommes libres, certes riches et moins riches, à l'exclusion des femmes, des esclaves et des étrangers à la Cité, soit une petite minorité de décideurs de la chose publique, de l'intérêt général. L'histoire de la reconquête de l'ambition

démocratique, d'abord en Occident à partir de l'Humanisme puis des Lumières, ensuite dans le monde, est aussi celle d'une tension constante et jamais résolue entre les valeurs démocratiques – la liberté, l'égalité en droits, l'État de droit n'en déplaît à certains ministres français actuels – et la réalité concrète de son exercice. Les femmes sont-elles des « *hommes comme les autres* » (Simone de Beauvoir) et donc peuvent-elles voter ? Le vote relève-t-il d'un privilège des Blancs ou d'une aspiration universelle ? Les pauvres, soumis à l'ignorance y compris de leurs propres intérêts et à la tentation corruptrice, sont-ils et elles aptes à assumer leurs droits démocratiques ? À voter ? À être élu-es ? Comme on le sait, les réponses furent et demeurent longues à se dessiner, entre suffrage censitaire cher aux Libéraux par méfiance envers le peuple aussi inculte qu'influçable, et suffrage universel masculin revendiqué par Robespierre par confiance envers le peuple, à tout le moins des hommes. Aujourd'hui, la définition du « peuple » politique ne semble plus achipper que sur l'âge de la citoyenneté, et sur l'inclusion ou non de la personne étrangère au démos.

Mais la démocratie reste par nature questionnée : quelles sont les limites du pouvoir du peuple ? La volonté populaire peut-elle s'imposer y compris contre les valeurs qui fondent la démocratie ? L'État de droit ? Le

Démocratie horizontale ou verticale ?

Les libéraux, mais aussi les anarchistes, partagent historiquement la même méfiance vis à vis d'une démocratie qui, finalement, se résumerait à un transfert du pouvoir absolu et exclusif du monarque vers une ou des assemblées de représentant.es du peuple, quand bien même désignées au suffrage universel. C'est la raison pour laquelle, en France, s'est toujours menée parallèlement aux luttes politiques et sociales sur le partage du pouvoir et de la richesse, en gros entre gauche et droite, un combat entre tenant.es du centralisme aggravé de verticalité – des Jacobins aux bonapartistes aujourd'hui sous leur forme macronienne – et militant.es du partage et de la décentralisation, des Girondins aux inspireurs de la décentralisation, de l'auto gestion ou aujourd'hui des collectifs de citoyens et de citoyennes.

peuple est-il un souverain absolu ou doit-il lui même s'imposer des limites qui le protègent de lui même ? Après tout certaines démocraties, en Allemagne par exemple, ont été historiquement assassinées par des personnalités qui ont utilisé le suffrage populaire contre le peuple. Est-ce aujourd'hui seulement de la puissance du marché toujours tenté de maintenir la démocratie en dehors de l'entreprise capitaliste ? Enfin la démocratie reste mortelle, soit par le développement en son sein de courants politiques qui s'y lovent pour mieux l'étouffer, parfois sous l'effet de violences liées au contexte international ; ainsi est morte la démocratie à Hong Kong, ces dernières années. Imparfait, partielle, fragile, mais toujours renaissante et en aucun cas un privilège de peuples gavés : les luttes populaires en Afrique, les soulèvements dans le monde arabo musulman en 2011, la résistance en Biélorussie, en Iran sont autant d'illustration d'une aspiration à la démocratie qui, au-delà des formes qu'elle revêt, demeure universelle. ♦

La démocratie sociale

La démocratie ne se limite pas au processus électoral, qui permet au peuple souverain de déléguer temporairement le pouvoir à des représentants. La démocratie sociale, notion inventée au XIX^e siècle est un complément indispensable à la démocratie politique représentative.

L'intervention des citoyen-nés dans les processus de décision en dehors des temps d'élections est ainsi essentielle, pour que la démocratie puisse être comme Claude Lefort l'a définie, un régime qui crée la légitimité du débat sur le légitime. Cette démocratie sociale passe par de nombreux canaux, associations, syndicats et mouvements sociaux. Ainsi, par exemple, la prise en charge du handicap par le champ politique est en partie le résultat de l'action initiale de nombreuses associations.

La démocratie sociale s'incarne aussi dans l'activité et l'action des syndicats. Leur rôle est constitutionnellement reconnu, mais particulièrement marginalisé depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir.

Ce sont enfin toutes les mobilisations, manifestations, pétitions, interventions auprès des élu-es qui font émerger une démocratie continue.

L'intervention de ce que l'on appelle la société civile dans la vie politique est en partie institution-

nalisée, par les instances représentatives ou consultatives dans le monde du travail, avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE), et dans des instances comme les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie.

Mais il y a encore beaucoup à faire et à gagner pour que cette démocratie sociale débouche sur une véritable démocratie en continu à tous les niveaux.

De même que dans les organisations productives, entreprises et administrations, où l'expression des travailleurs et travailleuses trop souvent interdite. Comme l'a rappelé et démontré récemment l'économiste Thomas Coutrot*, la pénibilité et l'empêchement des salarié-es à l'expression sur le travail renforcent nettement l'abstention et le vote à l'extrême droite.

La démocratie enfin s'incarne dans l'organisation même des mobilisations, par des assemblées générales, par des débats internes sur les enjeux, sur les revendications à porter et sur les modalités des mouvements. Elle est au cœur par exemple des initiatives de Sécurité sociale de l'alimentation, des monnaies locales ou des actions autour de zones à défendre. ♦

La démocratie sociale s'incarne aussi dans l'activité et l'action des syndicats.

* Thomas Coutrot, *Le bras long du travail*, document de travail N°1, 2024, IRES



Pas de démocratie sans droits

La possibilité laissée à des électeurs et électrices de s'exprimer par les urnes, ne peut être le seul critère pour considérer qu'un régime est démocratique. Ainsi, ne peuvent l'être les régimes qui organisent des élections mais empêchent l'indépendance du pouvoir judiciaire, la limitation du pouvoir du gouvernement, le pluralisme des opinions et/ou le respect des libertés fondamentales et des droits humains.

Droits humains universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels (droits à la vie, à l'alimentation, à l'éducation, au travail, à la santé, à la liberté...) et démocratie sont en effet étroitement imbriqués et se renforcent mutuellement.

L'ONU les définit même comme étant coconstitutifs, rendant aussi impossible de définir la démocratie sans les droits des humains que d'imaginer ces droits en dehors d'un État démocratique. Le meilleur rempart contre la concentration du pouvoir entre les mains de quelques un-es et les violations des droits humains qui en résultent inévitablement est une démocratie qui accepte la diversité, favorise l'égalité et protège les libertés fondamentales parmi lesquelles les libertés d'expression, de réunion, de manifestation et d'association favorisant ainsi une démocratie vivante irrigant la société. De même, le meilleur garant de la protection des droits humains est un cadre démocratique durable ancré dans l'État de droit.

État de droit qui suppose la prééminence du droit sur le pouvoir politique, évitant ainsi l'arbitraire. Qui pose l'égalité de tou-ttes devant la loi, lois établies dans le respect des règles démocratiques et du vote des citoyen-nes. Qui assure de la séparation des pouvoirs, permettant le contrôle de l'exécutif. État de droit déjà malmené dont le nouveau ministre de l'Intérieur considère de manière très inquiétante qu'il n'est « ni intangible, ni sacré ».

Le paritarisme en danger



Aujourd'hui le paritarisme concerne les caisses de Sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraites, l'assurance chômage, le 1 % logement et une partie de la formation professionnelle.

Le paritarisme, outil pour la cohésion et la justice sociales et l'exercice de la démocratie sociale subit de plus en plus d'attaques. À la recherche d'économies sur les dépenses publiques, l'État tente de reprendre la main sur les domaines où les partenaires sociaux font vivre depuis 80 ans le paritarisme, lequel renvoie au combat des travailleurs et travailleuses pour la justice sociale.

Le paritarisme est intimement lié au programme du Conseil national de la résistance. L'avènement de ce principe s'ancre dans la création de la Sécurité sociale en 1945 financée par les cotisations salariales et patronales gérée par les représentant-es des intéressé-es, salarié-es et employeurs. La solidarité en devient le principe. Y est reconnu le rôle essentiel des salarié-es – dans un premier temps majoritaires jusqu'en 1967 où les ordonnances Jeanneney imposent la parité –, dans la production des richesses. La protection sociale s'étoffe en 1953 avec la création du 1 % logement, puis de l'UNEDIC en 1958. Le paritarisme va permettre par la négociation de trouver les accords qui soient les plus profitables aux salarié-es pour les protéger, pour

améliorer leurs droits, voire pour en créer.

Aujourd'hui le paritarisme concerne les caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraites, l'assurance chômage, les retraites complémentaires (Agir-Arcco), le 1 % logement et une partie de la formation professionnelle. Au total ce sont près de 100 000 salarié-es qui sont mandaté-es pour faire fonctionner le système à tous les niveaux. Les organismes gèrent autour de 150 milliards d'euros. Or l'État tente de s'imposer de plus en plus dans ces organismes en réduisant leur marge de manœuvre. L'objectif étant pour l'exécutif de récupérer une partie des excédents budgétaires afin de financer d'autres domaines. Dès son premier mandat, le Président Macron et le ministre de l'économie tentent de reprendre la main afin de récupérer les réserves des organismes paritaires pour combler le déficit budgétaire qui s'élève à 5,6 % du PIB bien au dessus des 3 % demandés par l'Europe. Les négociations actuelles sur l'assurance chômage en sont l'exemple le plus parlant. Depuis 2018, la feuille de route donnée par lettres de cadrage a

Paritarisme : une histoire

Lorsque la Sécurité sociale fut créée, il n'y avait pas de paritarisme. Les représentant-es élu-es des salarié-es étaient majoritaires dans les conseils d'administration. En 1967 l'ordonnance Jeanneney institue le paritarisme en impliquant à parité le patronat. Mais ce paritarisme s'étend et se transforme : les représentant-es des mutuelles, des associations ou des personnalités qualifiées y siègent. En 1994, le gouvernement Juppé, qui estime que la Sécurité sociale ne concerne pas que les salarié-es mais toute la population, reprend la main sur la gestion de l'assurance maladie. Depuis son budget est fixé par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) et les représentant-es des salarié-es ne disposent plus que d'un avis consultatif.

imposé un régime de carence intenable à l'assurance chômage. Les attaques sur le paritarisme ont toujours le même objectif : s'emparer des réserves des institutions paritaires. L'État a tenté, sans y parvenir, de récupérer une partie des réserves des régimes de retraite complémentaire pour financer les petites pensions. Il a ponctionné 500 millions dans les caisses d'Action logement (ancien 1 % logement) en 2020. Quant au dialogue social, les ordonnances Travail l'ont totalement bafoué et la fusion des instances représentatives des personnels en une instance unique a réduit les moyens humains et matériels alors que les besoins ont augmenté. Le pouvoir n'a jamais caché sa volonté d'écarter les partenaires sociaux et comptait sur les affrontements entre organisations syndicales. Dans la Fonction publique il s'agit également, pour le gouvernement de priver les agent-es de leur droit de regard, via l'intervention des représentant-es syndicaux élu-es, sur l'évolution des carrières, des rémunérations et des mutations. Ceci relève d'une conception autoritaire de la Fonction publique qui réduit le ou la fonctionnaire au rôle d'exécutant-e. ♦

L'Europe : démocratie en constitution

Les institutions et les règles de l'Union européenne sont souvent perçues et décrites comme non démocratiques, technocratiques, éloignées des citoyens. Cette caractérisation s'illustre dans l'abstention qui est systématiquement plus élevée aux élections européennes qu'aux scrutins nationaux dans tous les pays de l'Union. Elle est par ailleurs en augmentation.

Pourtant, l'article 2 du traité de l'Union affirme que l'État de droit est une valeur fondamentale de l'U.E. Cela implique que les pays membres doivent respecter notamment l'égalité des individus, l'indépendance de la justice, la séparation des pouvoirs et la hiérarchie des normes. La Commission européenne a ainsi la possibilité de conditionner l'attribution des fonds européens à destination des États au respect de la séparation des pouvoirs politiques et judiciaires. Il est aussi théoriquement possible de suspendre le droit de vote d'un État membre qui ne respecterait pas « les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'humain, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités... » Jusqu'à présent, cette disposition n'a pas été appliquée.

L'aspect non démocratique de l'Union s'est aussi développé dans le prolongement des règles financières et budgétaires instaurées par le traité de Maastricht puis le pacte de stabilité et de croissance. Ont été en effet inscrits dans le marbre de ces traités des choix de politique économique qui étaient auparavant du ressort des gouvernements et parlements nationaux, contre l'expression majoritaire des citoyen-n-es en 2005. Couplées au marché unique et à la très faible coordination des politiques fiscales, la contrainte budgétaire a favorisé l'imposition de réformes structurelles de démantèlement des protections sociales et des services

publics. De sorte que les citoyens peuvent avoir l'impression qu'il n'y a plus d'alternative possible.

Pour autant, la suspension de ce pacte budgétaire durant la crise sanitaire tout autant que les choix de politique économique et fiscale portés actuellement par le gouvernement espagnol montrent que d'autres choix sont possibles.

Les règles européennes sont contraignantes, mais les gouvernements libéraux instrumentalisent très largement ces institutions pour imposer leurs idéologie et politique de classe.

L'approfondissement de la démocratie doit aussi passer par une refonte des règles de l'Union européenne. ♦

L'aspect non démocratique de l'Union s'est aussi développé dans le prolongement des règles financières et budgétaires instaurées par le traité de Maastricht.



Démocratie directe en Suisse



En Europe, de nos jours, c'est en Suisse qu'on trouve des procédures de démocratie directe.

© THEPERS / ANSA

Dans l'Histoire, le modèle de la démocratie directe est souvent accolé à la Grèce antique, notamment Athènes. Les citoyen·nes participaient activement aux décisions publiques à travers l'Assemblée populaire, où chaque homme adulte pouvait voter sur les lois et politiques. En France, la démocratie directe s'est installée pendant 72 jours, le temps de la Commune de Paris en 1871.

En Europe, de nos jours, c'est en Suisse qu'on trouve des procédures de démocratie directe. Les citoyens ont le pouvoir de proposer des lois et de contester les décisions du gouvernement via des référendums et initiatives populaires.

Ce modèle suscite des critiques en raison de sa complexité. La démocratie suisse, bien qu'émaillée de consultations populaires, reste un mélange de démocratie directe et de république représentative. En plus des référendums, la Suisse fonctionne selon un modèle fédéraliste avec un système de représentation parlementaire au niveau national et cantonal.

Même si les citoyen·nes suisses peuvent voter régulièrement, cette démocratie ne garantit pas toujours

une gouvernance plus efficace ou équitable. Parfois, le manque de temps pour la délibération conduit à des politiques contestées ou incohérentes à long terme. Par exemple, bien que toute modification de la Constitution exige un référendum, et que 50 000 signatures suffisent à provoquer un référendum pour changer une loi fédérale, le véritable pilier de la démocratie directe suisse réside dans l'initiative populaire. Celle-ci permet à 100 000 citoyens

de soumettre une proposition de loi au Parlement. Plusieurs initiatives ont marqué le débat, comme l'interdiction des minarets (2009) et la lutte contre l'immigration de masse (2014).

Les Suisses votent quatre fois par an et reçoivent des brochures explicatives pour chaque consultation. Ce processus oblige les élu·es à rechercher un consensus avant l'adoption d'une loi, retardant parfois les processus législatifs, qui prennent en moyenne entre cinq et sept ans. Cependant, cette culture du compromis réduit la contestation sociale. Des débats publics émergent régulièrement autour de ces consultations. En 2016, par exemple, les Suisses ont voté contre l'instauration d'un revenu de base inconditionnel mais les initiateurs et initiateuses ont été satisfait·es d'avoir lancé un débat national.

Si ce système bénéficie d'une large adhésion, il est également critiqué, notamment en raison de la multiplication des initiatives populaires ces dernières années. Conçues pour donner la parole à des citoyen·nes non représenté·es, elle est accaparée par l'extrême droite, qui l'utilise comme un outil politique.

Des voix, comme celle de l'essayiste François Cherix, dénoncent cette instrumentalisation, réclamant des gardes-fous, dont la création d'une Cour constitutionnelle suisse pour encadrer cette forme de démocratie directe. 💧

La démocratie « illibérale » en Hongrie

Au sein de l'Union européenne, la Hongrie est un cas typique de régime qui tout en organisant des élections en apparence régulières, est marqué par des dérives autoritaires, notamment des atteintes graves au pluralisme médiatique et aux règles constitutionnelles. La réélection pour un quatrième mandat de Viktor Orban en avril 2022, est légitimée par les scores qu'il obtient dans les urnes. Mais la réduction constante des droits de l'opposition et des prérogatives de la société civile a conduit le parlement Européen à qualifier le régime hongrois non plus de démocratie mais d'autocratie électorale. Un mécanisme de conditionnalité du versement de fonds européens au respect de l'État de droit a aussi été activé pour la première fois à son encontre. Viktor Orban qualifie, lui, la Hongrie de démocratie illibérale, insistant sur le caractère démocratique de la primauté donnée à la souveraineté populaire sur le droit.

Les Polonais·es confrontés à cette même dérive illibérale ont construit une résistance sur le long terme, s'appuyant notamment sur les mobilisations féministes en faveur du droit à l'avortement, et sont parvenu·es à imposer une alternance politique. De quoi redonner espoir aux résistances hongroises qui s'expriment malgré la répression.

Eugénie Mérieau : « Les grandes libertés de la III^e République remises en cause. »

Eugénie Mérieau est Maître de conférences en droit public (EDS - Ecole de Droit de la Sorbonne, ISJPS - Institut des Sciences Juridiques et Philosophiques de la Sorbonne)

En quoi l'étude précise des régimes autoritaires permet-elle d'éclairer les reculs des démocraties occidentales ?

Caricaturer le fonctionnement des régimes illibéraux ou autoritaires crée une frontière artificielle entre « eux » et « nous » neutralisant sur l'esprit critique : étant donné qu'il y a « pire ailleurs », la critique des tendances autoritaires ou illibérales de la pratique du pouvoir sous la V^e République serait non seulement malvenue mais même moralement scandaleuse, c'est l'argument bien connu, mobilisé par le président de la République lui-même, du « *mais allez donc en dictature, essayez la dictature et vous verrez* » ; on devient aveugle au fait que ces régimes nous tendent un miroir grossissant : celui-ci nous permet pourtant de mieux voir et d'anticiper des phénomènes à l'œuvre « chez nous ».

En particulier, les séquences état d'urgence antiterroriste, Gilets Jaunes, Covid, Jeux Olympiques, auraient dû nous alerter sur les restrictions des libertés publiques, quand les séquences Covid, retraites, dissolution et nomination du gouvernement auraient dû nous alerter sur les atteintes à la séparation des pouvoirs. En France, en matière de libertés publiques, nos grandes libertés datant de la III^e République ont été remises en cause ces dernières décennies avec une très nette accélération depuis 2017 et en particulier depuis 2021.

La loi SILT (Sécurité Intérieure et Lutte contre le terrorisme) du 30 octobre 2017 fait entrer dans le droit commun les mesures phares de l'état d'urgence : assignations à résidence, renommées Mesures Individuelles de Contrôle Administratif et de Surveillance, les perquisitions administratives renommées « visites domi-

ciliaires ». Ces mesures administratives échappent au contrôle judiciaire, et surtout, elles sont décrétées sur le fondement de « notes blanches » de renseignement ni datées ni sourcées ni signées, et non contestables devant le juge.

De nombreuses autres lois sont venues restreindre les libertés de réunion, d'association, de manifestation et d'expression, en particulier : la loi Sécurité Globale du 25 mai 2021, la loi Séparatisme du 24 août 2021, la loi relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement du 30 juillet 2021, la loi relative aux Jeux Olympiques du 19 mai 2023.

Cette loi teste des mesures de « prévention » des crimes non encore commis, grâce notamment à la vidéosurveillance algorithmique (mécanismes expérimentés par Singapour, Israël ou la Chine avant nous).

La zone grise que vous décrivez est-elle une spécificité de notre époque et la montée de l'illibéralisme inéluctable ?

La montée de l'illibéralisme dans le monde est liée à trois dynamiques géopolitiques globales. D'abord la mondialisation de l'état d'urgence notamment avec la pandémie de Covid, qui a pour effet de diffuser des exceptions de plus en plus larges au régime général de libertés publiques. État d'urgence qui, historiquement, a souvent été ce par quoi tombent les républiques.

Ensuite, la crise globale de la démocratie représentative liée à l'éloignement toujours plus saillant entre l'idéal démocratique et la pratique du pouvoir, elle-même liée à des contradictions structurelles au sein du modèle de la démocratie libérale entre la proclamation d'une souveraineté populaire et l'institutionna-



© IJF

« Des mesures administratives échappent au contrôle judiciaire »

lisation d'une capture élitare des processus politiques, l'exemple le plus emblématique étant l'Union Européenne. Enfin, la remise en cause de l'hégémonie occidentale, perçue dans le monde non-occidental comme fondamentalement impérialiste, va-t-en guerre – le soutien d'une « communauté internationale » extrêmement minoritaire aux politiques israéliennes génocidaires à Gaza en étant le plus tragique exemple –, c'est tout le modèle politique qui est discrédité, et apparaît comme fondamentalement dépassé par la marche de l'histoire.

Les institutions actuelles, et notamment la Constitution, donnent-elles des garanties ?

Non. Il faut abroger au plus vite l'article 16 de notre Constitution, ainsi que les lois sécuritaires qui se sont multipliées ces dernières années – surtout, il faut ouvrir la discussion sur un nouveau texte constitutionnel. 💧

Ces deux dernières publications :
20 idées reçues sur les régimes autoritaires (2024)
et Géopolitique de l'état d'exception, les mondialisations de l'état d'urgence (2021)
Éds Cavalier Bleu,

Budget

De bonnes recettes fiscales pour les services publics

« **Q**and on gagne moins, on dépense moins » expliquait Bruno Le Maire, l'ancien ministre de l'économie.

L'argument de la dette publique creusée par des déficits budgétaires chroniques est constamment instrumentalisé par les libéraux pour justifier les politiques austéritaires qui conduisent à des coupes claires dans les budgets sociaux et les services publics.

Après les suppressions de milliards de crédits budgétaires au fil de l'année par le gouvernement précédent, celui de Michel Barnier envisage de poursuivre dans la même direction pour le budget à venir en réduisant fortement les dépenses de l'État en y ajoutant un soupçon de « justice fiscale ».

Pourtant, l'austérité sans fin n'est pas inéluctable. Plutôt que de se focaliser sur le poids des dépenses, il s'agit de se pencher sur les recettes pour en trouver de nouvelles.

« Tax the rich »

Dans les manifestations, pancartes et autres autocollants égrènent fréquemment le slogan « tax the rich ». Que recouvre-t-il au juste ? Est-ce réellement possible de taxer les riches immédiatement sans provoquer un exode massif en Suisse ou aux Îles Caïmans ?... Pas de faux suspens, la réponse est largement positive. Depuis de nombreuses années, différents acteurs et actrices du mouvement social et écologiste, appuyés par des économistes, proposent des pistes permettant de dégager de nouvelles recettes fiscales.

Concrétiser le slogan « tax the rich » est bien seulement une question de volonté politique. Revue de détail de mesures possibles.

ISF et autre « totems »

Tout d'abord, abandonner les mesures quasi « totémiques »



sur la fiscalité du capital prises dès 2017 – transformation de l'impôt sur la fortune (ISF), baisse de l'impôt sur les sociétés et prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital- dont l'effet économique comparé à leurs coûts fait peu débat chez les économistes. Même le gouvernement actuel envisage une hausse du taux de l'impôt sur les sociétés en le ciblant sur les plus importantes pour dégager 8 milliards d'euros de recettes supplémentaires. Mais il n'es-

compte pas aller plus loin ni au-delà d'une mesure exceptionnelle limitée dans le temps. Pourtant, le rétablissement d'un véritable ISF progressif, sans les possibilités d'exonérations actuelles et en y réintroduisant des garde-fous fiscaux pour éviter l'expatriation, permettrait de générer 10 milliards en plus. Dernier « totem », revenir sur la « flat-tax » de 25 % sur les dividendes en réintégrant les revenus du capital dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, au même titre que les revenus du travail, permettrait un gain de 3 milliards. En finir avec ces mesures d'injustice fiscale qui ont contribué à une dégressivité de l'impôt, plus les riches sont riches et moins ils payent d'impôts proportionnellement à leurs revenus, dégagerait au final 21 milliards. Et ce n'est pas tout.

Fiscalité écologique et héritages

Le mode de vie des plus riches étant bien plus polluant, compléter l'ISF d'un volet climatique apparaît plus que légitime. L'empreinte carbone des 1 % les plus riches est ainsi 66 fois plus élevée que celle des 10 % les plus pauvres selon une

Tout comprendre sur l'évasion fiscale



Loin d'être une question bien éloignée du quotidien, une affaire de riches et de grandes entreprises, de pratiques obscures et complexes dans des îles lointaines et paradisiaques, l'évasion fiscale concerne tout le monde.

Le nouveau livre d'Attac, *L'évasion fiscale, toute une histoire*, mêlant textes et bande dessinée, raconte avec humour et pédagogie l'histoire de l'évasion fiscale jusqu'aux affaires les plus récentes (SwissLeaks, Pandora Papers...). Il décortique ses mécanismes et avance des pistes pour en finir avec ce fléau qui soustrait aux budgets publics des moyens pour les services publics comme pour faire face à la crise climatique. Des pistes qui s'appuient sur des mobilisations citoyennes, la mise en place de réglementations efficaces et la création d'organismes de contrôle nationaux et internationaux. Pour que toute cette histoire ait une fin !



Après les suppressions de milliards de crédits budgétaires, Michel Barnier envisage de poursuivre dans la même direction.

estimation de Greenpeace établie avec l'aide d'un cabinet spécialisé. Instaurer une pénalité fiscale sur les actifs financiers en fonction de leur empreinte carbone permettrait de dégager 7 milliards et de transférer par une fiscalité écologique équitable une partie des responsabilités du consommateur vers celles et ceux qui détiennent les moyens de production.

Ces riches de plus en plus riches, la France compte désormais 2,8 millions de millionnaires, le sont pour la plupart par naissance avec la transmission de leur patrimoine via l'héritage. Modifier l'impôt sur les successions à compter de 200 000 euros en le faisant débiter progressivement -neuf héritages sur dix sont inférieurs à 100 000 euros - ciblerait les supers héritages et rapporterait 12 milliards.

Superprofits et niches fiscales

Les très grandes entreprises peuvent également être mises à contribution au-delà du seul rétablissement du taux de l'im-

pôt sur les sociétés. Celles du CAC40 ont réalisé plus de 146 milliards de bénéfices en 2023, un record dû pour partie aux superprofits. L'Alliance écologique et sociale propose simplement d'identifier ces profits exceptionnels - ceux supérieurs de 20 % à la moyenne des 4 dernières années - et de les taxer à hauteur de 60 %. Cette taxe sur les superprofits rapporterait plus de 20 milliards rien qu'en l'appliquant sur les sociétés du CAC40.

Il est assez facile d'y adjoindre le crédit impôt recherche, la niche fiscale la plus importante diminuant de 7 milliards les recettes, bénéficiant quasi exclusivement aux plus grandes entreprises sans aucun autre effet significatif qu'une aubaine fiscale.

67 milliards

Au total, cette revue non exhaustive des possibles d'une fiscalité vraiment redistributive rapporterait 67 milliards, répartis quasiment à part égale entre les grandes entreprises et les plus riches. Sans compter la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale (lire ci-contre).

Vincent Drezet

Optimisation et évasion fiscale : « combattre l'évitement de l'impôt dépend de la volonté politique ».



Vincent Drezet est un des co-auteurs du dernier livre d'Attac *L'évasion fiscale, toute une histoire*.

Que recouvrent les termes d'optimisation et d'évasion fiscale ?

L'évitement de l'impôt peut prendre diverses formes. L'optimisation fiscale, assez développée, est pratiquée par les personnes ayant les moyens d'investir dans des placements immobiliers défiscalisés par exemple. Elle procède de l'utilisation des « niches fiscales », plus de 470 pour un manque à gagner annuel d'environ 90 milliards d'euros. L'optimisation fiscale dite « agressive » est, pour sa part, le fait de personnes et entreprises particulièrement aisés. Usant de régimes fiscaux dérogatoires, de failles dans les conventions internationales et des différences de législations, elle ne connaît pas de frontières et joue bien souvent avec la limite de la légalité. On entre ici dans le domaine de l'évasion fiscale, qui comprend par ailleurs l'évitement illégal de l'impôt, c'est-à-dire la fraude, qui représente un coût annuel de 80 à 100 milliards d'euros.

Sur quels leviers agir pour les endiguer ?

L'évitement fiscal par voie d'optimisation fiscale agressive et de fraude évolue. Il utilise les textes pour exploiter leurs failles et les contourne dans des schémas complexes faisant notamment intervenir des sociétés écrans. Il s'appuie sur l'évolution de l'économie, notamment le numérique, et les possibilités qu'elle offre, particulièrement en raison de règles fiscales souvent dépassées voire obsolètes. Cet évitement de l'impôt nourrit les inégalités, nuit au financement de la bifurcation sociale et écologique et dégrade le consentement à l'impôt. Pour le combattre efficacement, il faut engager une stratégie globale sur deux fronts : revoir la législation dans le cadre d'une réforme fiscale globale et renforcer tous les moyens alloués aux services de contrôle.

C'est-à-dire ?

Parmi les priorités sur lesquelles légiférer figurent la revue des niches et des régimes fiscaux dérogatoires - un vaste terrain de fraude - pour en réduire le coût et le nombre, l'instauration d'une taxation unitaire au sein de l'Union européenne afin d'imposer les bénéfices des multinationales là où ils sont réalisés et l'harmonisation de la TVA intracommunautaire. Simultanément, le renforcement des moyens de contrôle passe par ceux en personnels, qui sont 3 000 de moins dans les services de contrôle fiscal qu'au milieu des années 2000, par le volet juridique en matière de procédure et d'accès à l'information ainsi que par la coopération internationale. Pour combattre l'évitement de l'impôt, il n'y a aucun obstacle technique, tout dépend de la volonté politique.

De quoi faire bénéficier les services publics d'une dotation d'urgence de 30 milliards pour garantir leur qualité et leur accessibilité partout sur le territoire en finançant les infrastructures comme en créant tous les emplois nécessaires. De quoi réparer l'école et l'hôpital, développer le réseau de

transports en commun, financer des logements sociaux... tout en revalorisant de façon conséquente, à hauteur de 10% immédiatement, les salaires des agents du service public. De quoi leur redonner les moyens de remplir leur rôle de redistribution des richesses. 💧

Arnaud Malaisé

Le handicap mène la danse

Le chorégraphe Éric Minh Cuong Castaing, avec sa compagnie Schuten, travaille la danse avec des enfants en situation de handicap. Répondant à l'invitation du Chatelet, Schuten a contraint le théâtre à adapter ses accès. La pièce PARC a été donnée à la fois au Chatelet et dans le square de la Tour Saint-Jacques. « *Ce qui m'intéresse c'est qu'on voit dans un même espace, des enfants, des danseurs, des soignants et des parents* » explique Eric Minh Cuong Castaing. Devant parents et fauteuils roulants, devant le public et au milieu des passants, cinq danseurs et danseuses, une dizaine d'enfants handicapés et des robots de téléprésence évoluent sur l'herbe et dans l'allée. Enfants et danseurs font corps. À deux, à trois, à quatre, des figures inattendues se créent. La confiance lie les mains et les regards, les enfants rient, happés par le plaisir sensoriel du mouvement. L'idée de créer en extérieur est venue dès l'origine de PARC, « *pour voir comment dans cet espace ça fait friction avec les gens non avertis, et les sons de la ville* ». Ces portraits de la relation entre enfants et danseurs sont construits dans un espace où l'on peut circuler et voir le détail de chaque geste, « *où le public va se perdre ou se remplir de sensations inédites. Le dispositif scénique n'est pas fait pour les personnes en situation de handicap, du coup on a fait monter le public sur la scène du Chatelet* ».

PARC sera recréé à Rennes, puis à Nantes, avec d'autres enfants locaux. Ensuite la compagnie partira en Corée du Sud pour un projet intitulé *Forme de vie* qui mettra en jeu des personnes en situation de handicap, un boxeur, une danseuse atteinte de Parkinson.



Un centre d'art contemporain en Ardèche

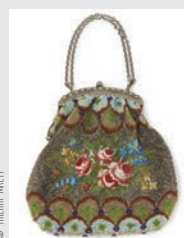
Érigé au XIII^e siècle avant de subir diverses modifications jusqu'au XVIII^e, le Château d'Aubenas abrite depuis le 6 juillet le premier Centre d'art contemporain et du patrimoine de l'Ardèche. Délaissé en 2014 par le tribunal des prud'hommes, son dernier occupant, il a été transformé à l'initiative de la mairie et avec le soutien des Département, Région et Drac. Habiter le monde, son exposition inaugurale, présente jusqu'au 13 octobre les œuvres de 12 artistes originaires de tous les continents, témoignant de l'état du monde face aux bouleversements écologiques dus aux activités humaines. En parallèle, l'expo Gérard Lattier mythologies ardéchoises présente jusqu'au 5 janvier les tableaux d'art naïf de l'artiste ardéchois évoquant les contes et légendes locales.



mené par Catherine Prouvost au centre hospitalier de Montfavet, une série de films documentaires chorégraphiques sur les explorations de Massimo Fusco des interactions entre notre environnement et les corps qui y évoluent, l'invitation de Nans Pierson à danser sur la musique techno/électro. Les Hivernales accueilleront en résidence les compagnies de Chloé Saffores, Joséphine Tilloy et Adel El Shafey.

Rosemania

La rose est la fleur la plus représentée au monde, elle mériterait bien une exposition. C'est à l'abbaye Saint-Riquier, centre culturel du département de la Somme, que l'exposition Rosemania met en lumière l'attrait qu'elle a exercé et exerce toujours auprès des artistes, des artisans, des parfumeurs, des bijoutiers, des stylistes, des poètes, jusqu'aux maîtres de la gastronomie et de la pâtisserie. Le pouvoir de séduction de cette fleur hautement symbolique est toujours à l'œuvre, les 300 objets exposés en témoignent. Du 21 octobre au 16 février.



Portrait et regards à la Maison Caillebotte



140 chefs-d'œuvre de la photographie sont exposés jusqu'au 17 novembre dans la ferme ornée de la maison familiale de l'artiste Gustave Caillebotte à Yerres (Essonne), espace dédié aux artistes depuis 2008. Il s'agit d'une sélection des portraits et des regards les plus marquants de la collection du couple Gilman et Gonzalez-Falla, réalisés par 91 artistes américains, européens ou sud-américains, dont 24 artistes femmes, parmi les grands noms de l'histoire de la photographie jusqu'à aujourd'hui. Arbus et Brassai, Cameron et Callahan, Cartier-Bresson et Doisneau, Cunningham et Eggleston, Frank et Goldin, Levitt et Lyon, Bedford (photo), Mapplethorpe et Model, Neshat, Outerbridge, Woodman, Warhol figurent dans l'exposition Présences qui propose de nombreux tirages argentiques d'époque.

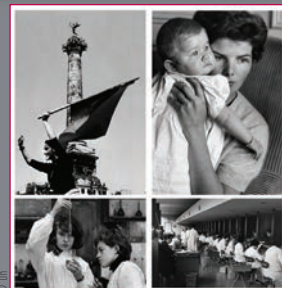
Danses Hivernales

Le centre chorégraphique d'Avignon a concocté quelques rendez-vous d'automne parmi lesquels une table ronde autour de la santé mentale avec le travail

Regard sur les femmes et le travail

Janine Niépce (1921-2007) fut l'une des rares femmes photographes de la seconde moitié du XX^e siècle. Un temps reporter, elle a su documenter toutes les luttes féministes des années 1950 aux années 2000 comme les scènes du quotidien de la femme au foyer. Citéco (Cité de l'économie), dont la saison 2024-2025 explore les rapports que les femmes entretiennent avec le monde du travail, rend hommage à cette artiste du courant « humaniste » de la photographie d'après-guerre. Ses portraits de mères, d'étudiantes en chimie ou en électronique, de manifestantes, témoignent avec une rare authenticité de l'évolution des mœurs, de la mutation professionnelle et des grandes luttes féministes, des années 1950 à 1990. « *Les hommes avaient l'habitude de photographier de belles femmes, posant pour des modèles de haute couture, mais rarement en train de faire la lessive !* » (Janine Niépce, *Les Années Femme*, Editions de la Martinière, 1993).

Janine Niépce photographie ces avocates, ouvrières, scientifiques ou encore maîtresses d'œuvre sur des chantiers qui accèdent à des métiers jusqu'alors réservés aux hommes. Elle immortalise également les femmes qui travaillent dans les métiers du soin, institutrices, sages-femmes, infirmières..., ces professions essentielles à la société, majoritairement occupées par des femmes, et encore mal rémunérées de nos jours. Très proche des mouvements d'émancipation, elle a pu les suivre au plus près. Jusqu'au 5 janvier.



La photo d'Arles à Paris

Les rencontres d'Arles s'achèvent, le Salon international Paris Photo prend le relais et les lauréates du Prix Carmignac sont exposées dans la capitale.

Du 7 au 10 novembre, le salon international de la photographie, Paris Photo, fait son retour sous la coupole du Grand Palais restauré avec comme tête d'affiche l'Américain Jim Jarmusch. Le cinéaste, mais aussi plasticien, musicien et photographe, dont le travail a été montré lors des Rencontres d'Arles 2023, est l'invité d'honneur de cette 27^e édition. Le regard de cet artiste si peu conventionnel, fidèle ami de Robert Franck, s'exprimera dans sa sélection d'œuvres choisies parmi celles des 240 exposants provenant de 34 pays. Elles formeront un parcours thématique. Fan de rock, à la tête d'un groupe de musique baptisé SQÜRL, il a composé la bande originale de quatre films de l'artiste Man Ray qui ont été restaurés. Une initiative qui fait écho à l'exposition Sur-réalisme du Centre Pompidou jusqu'au 13 janvier. Les films seront projetés en avant-première dans deux salles à l'occasion de Paris Photo, avant leur sortie officielle le 13 novembre. Ainsi cinéma, musique et image dialogueront.

Le parcours Elles x mettra comme chaque année à l'honneur des photos de femmes photographes, dont la représentation est passée de 20 à 38 % depuis 2018, selon Florence Bourgeois, directrice du salon. Enfin, la photographie lituanienne sera mise à l'honneur avec des collections issues de la Bibliothèque nationale de France, du Centre Pompidou et de l'Union des photographes de Lituanie dans le cadre de la saison France-Lituanie.

Arles incontournable

Elles se sont achevées le 29 septembre. Leur thème, Sous la surface, avait de quoi intriguer. L'édition a fait défiler une richesse de représentation de l'humanité avec les portraits saisissants d'une Amérique qui n'était jamais montrée de Mary Ellen Mark à travers une première rétrospective mondiale de son travail admirable envers une humanité à la marge. Les lendemains de catastrophes ou de dispari-



L'expo événement fut la première rétrospective de l'Américaine Mary Ellen Mark (1940-2015).

tions ont été sobrement mais très concrètement éclairés par les photographes japonaises, des pionnières aux contemporaines. Photographie documentaires et plasticienne s'emparent souvent des mêmes sujets, donnant toute leur dimension à ces deux partis pris esthétiques. À La Mécanique Générale, 5 500 photographies ont été réunies sous le titre Quand les images apprennent à parler,

un aperçu fourmillant de l'image créée comme un langage pour mieux connaître le monde, la nature, la société. De quoi alimenter notre réflexion sur la culture visuelle.

Entre découvertes des émergents, grands photographes méconnus, hommages aux maîtres de l'image, l'édition 2024 a offert une riche exploration des techniques de la représentation. Plus de 145 000 visiteuses et visiteurs en ont été témoins. ♦

Pauline Rivaud

Images interdites par les Talibans



Le Prix Carmignac du photojournalisme organise l'exposition No Woman's Land de Kiana Hayeri et Mélissa Cornet, lauréates 2024. L'exceptionnel reportage de la photojournaliste et de la chercheuse sur la condition des femmes et des filles en Afghanistan depuis le retour au pouvoir des talibans en août 2021 sera visible du 25 octobre au 18 novembre au Réfectoire des Cordeliers, à Paris (pour 258). Une seconde exposition, en extérieur, se tiendra à partir du 24 octobre sur le Port de Solférino, face au Musée d'Orsay, en partenariat avec la Ville de Paris.

Octobre, mois du cinéma

L'automne est la saison du cinéma. Italien à Villerupt, arabe à Fameck, méditerranéen à Montpellier, irlandais à Dinard... plusieurs festivals projettent des avant-premières et regroupent un public nombreux autour de rétrospectives et de débats.

Le long tapis rouge de Cannes et l'escalier des stars finiront par faire oublier qu'il y a d'autres festivals pour promouvoir les créations du 7^e art. Le mois d'octobre en est riche. Deauville et son célèbre festival du cinéma américain vient à peine de s'achever le 15 septembre dernier, attribuant son prix principal à *In the Sommers* d'Alexandra Lacorazza Samudio, que Dinard, Fameck, Saint-Jean-de-Luz, Lyon, Montpellier et Villerupt préparent leurs salles obscures.

Fameck, festival du cinéma arabe

En Lorraine, le Festival de Fameck, créé en 1990, permet de découvrir des films trop souvent dans l'ombre des blockbusters hollywoodiens. La Jordanie est à l'honneur de cette 35^e édition, du 3 au 13 octobre, avec entre autres *Captain Abu Raed* (2007) de Amin Matalqa. Le pays, dont l'industrie cinématographique s'est largement

développée est un lieu de tournage de plus en plus utilisé, notamment pour *Seul sur Mars* ou la saga *Dune*. Le festival projette des films de tous genres et tous formats, dont beaucoup sont inédits ou en avant-première. En 2023, le Grand Prix a été décerné au film *Indivision* de Leïla Kilani. D'autres prix clôturent la manifestation qui comprend également une sélection hors compétition nommée « Ouverture sur le monde » pour mettre en avant des films dont les thématiques sont liées au monde arabe, sans être produits par ces pays.

Cinemed, la consécration du public

Depuis sa création, le festival du cinéma méditerranéen de Montpellier s'est attaché à donner de la visibilité aux productions cinématographiques du bassin méditerranéen, élargi à la Mer Noire, l'Arménie ou le Portugal, et s'intéresse de près à des pays où la production est difficile. C'est grâce à la créativité des cinéastes, qui offrent des histoires bouleversantes, souvent avec un engagement social et humaniste, que le festival peut se prévaloir d'un public nombreux, 60 000 ciné-



philes l'an dernier. Présidé par le maire antimafia de Palerme, Leoluca Orlando, Cinemed ne cherche pas à échapper à l'actualité dramatique des zones de conflits, comme il l'a déjà fait l'an dernier sur le Moyen-Orient. Des invités d'honneur seront présents du 18 et le 26 octobre pour cette 46^e édition. Les films dans lesquels a joué Reda Kateb seront projetés, et sa première réalisation d'un long métrage, *Sur un fil*, sera donnée en avant-première. L'actrice italienne Alba Roh-

wacher, qui a plusieurs fois traversé la programmation du festival, sera également présente, tout comme le grand réalisateur espagnol Rodrigo Sorogoyen, qui a obtenu le César du meilleur film étranger en 2023. Chaque année, le festival met à l'honneur la jeune génération d'un pays méditerranéen. Cette année c'est le Maroc, avec plusieurs films et la présence du réalisateur Faouzi Bensaïdi. Côté rétrospective, 15 films du réalisateur italien Luigi Comencini sont annoncés, ainsi qu'une exposition de photos.

La 16^e pour le Festival Lumière de Lyon



Ville natale du Cinématographe Lumière, Lyon était toute désignée pour accueillir ce festival de cinéma qui programme des rétrospectives dédiées aux grands cinéastes, des invités de marque, des copies restaurées, des ciné-concerts, des masterclass et rencontres, des expositions... Chaque année, le festival, qui se tient du 12 au 20 octobre, remet le Prix Lumière, décerné l'an dernier au réalisateur allemand Wim Wenders. Cette année, c'est Isabelle Huppert qui le recevra en hommage à sa carrière. Benicio del Toro et Vanessa Paradis se partageront la place d'honneur. Le 19 octobre, la Nuit du festival Lumière, mettra en avant l'horreur, *Vampyr* de Carl T. Dreyer et *Pêcheur d'Islande* de Jacques Barancelli seront projetés en ciné-concert, les principaux films de Fred Zinnemann auront une nouvelle vie, une rétrospective de la carrière de l'acteur japonais Toshiro Mifune sera présentée, et pour les familles, une « séance XXL » des 12 Travaux d'Astérix sera projetée.

Villerupt, un air d'Italie en Lorraine

À la frontière du Luxembourg, de la Belgique et de l'Allemagne, Villerupt a connu au début du XX^e siècle une forte immigration italienne venue travailler dans les mines et les usines de Lorraine. C'est un peu pour cela qu'un groupe de cinéphiles, qui a fait ses armes à la Maison des jeunes et de la culture, a créé ce festival en 1976. Alors que

CÉRÉMONIE DE PALMARÈS CINEMED

FESTIVAL CINÉMA MÉDITERRANÉEN MONTPELLIER



Le Cinemed de Montpellier a accueilli l'an dernier 60 000 spectateurs.

L'industrie sidérurgique s'effondre, l'industrie cinématographique italienne atteint son apogée. Aux néoréalistes de l'après-guerre, De Sica, Rossi, Lattuada... succède une génération qui transforme l'esthétique du 7^e art. C'est l'époque des Fellini, Dino Risi, Ettore Scola, Luigi Comencini et de Pasolini assassiné l'année précédente.

Dans les années 80, le festival tient le coup grâce à des artistes comme Roberto Benigni. Aujourd'hui le cinéma italien a fait son retour, engrangeant jusqu'à 60 % des entrées dans les salles françaises en 2020. Le festival a fait l'an dernier 38 000 entrées. Du 25 octobre au 11 novembre, plus de 70 films seront projetés, des Amilcars décernés, et un hommage sera rendu à Marcello Mastroianni.

Dinard et Saint-Jean de Luz

Fondé en 1989, le festival de Dinard a grandi en notoriété et fréquentation en même

temps que le cinéma britannique. Le festival a notamment aidé certains films à s'exporter en France avec succès, tels que *Petits meurtres entre amis* ou *The Full Monty*. Nombre de figures emblématiques y ont été invitées, Ben Kingsley, Hugh Grant, Christopher Lee... Plusieurs prix sont discernés, dont le Hitchcock d'Or, remporté l'an dernier par Silver Haze. Des masterclass, rencontres et autres événements sont également organisés autour des projections d'avant-premières.

Le festival se passe en trois temps : « Dinard fait son cinéma », composé de séances gratuites le weekend précédant l'ouverture, un festival scolaire la semaine précédant l'ouverture, enfin les 5 jours du festival, du 2 au 6 octobre, avec la remise des prix.



Christophe Lepercq

« Toucher tous les publics »

Directeur de Cinemed

C'est la guerre au Moyen-Orient, quel est l'impact sur un festival méditerranéen ? L'impact immédiat, c'est la difficulté de se déplacer pour que l'expression

artistique des cinéastes continue à exister. C'est notre rôle en tant que festival, un rôle modeste mais on doit tenir. On organise aussi des rencontres pour que des porteurs de projets qui ont une histoire à raconter puissent la défendre devant des professionnels et trouvent, en Europe, en France, des partenaires financiers.

Vous mettez cette année en avant des jeunes talents du cinéma marocain...

Ces jeunes réalisateurs en sont à leur premier film, ils s'emparent de sujets difficiles à aborder à travers différents genres du cinéma : comédie, film rock n roll, fantastique... Ils ne sont pas comme les générations précédentes qui s'autocensuraient. Et ils ont une reconnaissance internationale : l'année dernière, *La Mer de tous les Mensonges* d'Asmae El Moudir a gagné le prix du meilleur documentaire au Festival de Cannes.

Reda Kateb et Rodrigo Sorogoyen sont à l'honneur, pourquoi ce choix ?

Reda Kateb, c'est un des comédiens les plus doués de sa génération. Il est sympathique, franc, honnête, généreux. Ce n'est pas un hasard si son premier film, *Sur un Fil*, parle de clowns qui font des spectacles dans des hôpitaux pour enfants... Rodrigo Sorogoyen monte d'un cran à chaque fois qu'il fait un nouveau film. Son dernier, *As Bestas*, avec Marina Foïs, a été un gros succès, et il vient d'annoncer son prochain projet avec Javier Bardem. En 5 films, il a démontré qu'il était l'un des plus intéressants cinéastes à suivre.

Le public, c'est important pour vous ?

Très. Cette année, on va des films pour enfants, *Les Aventures de Pinocchio* de Luigi Comencini aux « Giallo » italiens comme *La Trilogie du Vice* de Sergio Martino pour toucher toutes les générations et tous les milieux sociaux.

Un effort particulier pour attirer le jeune public ?

Le festival se déroule pendant les vacances d'automne. On en profite pour faire des séances pour les collégiens, et dans la semaine pour les plus petits en centres de loisir. Les trois premiers jours du festival, on accueille 500 lycéens en option cinéma pour leur stage. On fait aussi un gros travail avec les étudiants des écoles de cinéma et de l'université de Montpellier, des rencontres avec des professionnels sur différents métiers du cinéma. Et on organise au mois de mars un festival jeune public dans toute la métropole pour les maternelles et les primaires, ces futurs spectateurs du Cinemed.

Depuis sa création, le Festival de Saint-Jean-de-Luz met en avant des films de fiction et les rencontres entre professionnels et public, notamment scolaires. Créé après l'arrêt du Festival des Jeunes Réalisateurs, il présente des premiers ou deuxièmes films de cinéastes

du monde entier. Cette 11^e édition, du 7 au 13 octobre, met en compétition dix longs métrages internationaux qui seront départagés par un jury présidé l'actrice et réalisatrice Zabou Breitman. ♦

Élisabeth Pan

Marta Izquierdo Munoz :

« Donner sa valeur au hors norme »

Ces dernières années, la danseuse et chorégraphe espagnole s'est engagée dans la création de communautés féminines hors normes, aux pratiques artistiques souvent éloignées de la danse contemporaine. Après une grande diffusion en France, *Roll*, son dernier opus, sera présenté à Brest et à Barcelone.

Vous avez grandi dans un quartier populaire de Madrid. Vos parents vous offrent des patins à roulettes...

Ça m'a fait tout de suite me sentir forte, imposante, c'est ce que je cherchais. J'ai expérimenté la vitesse, et acquis une certaine expérience de mon corps avant même d'être danseuse, comment le maîtriser, freiner, accélérer. Et avec le walkman dans les oreilles, j'ai ressenti un peu d'espoir.

Franco était mort depuis cinq ans...

Dans les années 80, même si c'était l'explosion de la consommation, avec des choses très motivantes venant des États-Unis, l'Espagne c'était une catastrophe, sur le plan homme/femme, de la médecine, de la psychologie. Et c'était très difficile pour une jeune femme de se faire une place, d'être entendue. L'éducation à l'époque de Franco était très rigide et une femme libre de parole était considérée presque comme une prostituée. Si en plus elle faisait de la danse, double problème. Donc j'étais considérée comme un problème, parce que je voulais utiliser mon corps, je voulais me sentir forte. C'était très dur.

Votre dernière chorégraphie s'appelle Roll, un retour aux patins à roulettes ?

C'est en effet un projet autour du roller, mais *Roll* est une communauté. Ma préoccupation aujourd'hui c'est comment créer des communautés qui peuvent travailler ensemble, faire du roller ensemble, alors que la pratique des patins isole. Que ce soit au skate park ou en patinage artistique, normalement on pratique seul. *Roll* vient les inviter à travailler ensemble. Avec des patins on ne peut pas vrai-

ment s'appuyer sur l'autre sinon on tombe. Il faut donc étudier les poids, les contacts, avoir une écoute incroyable. Je déplace la pratique du roller au centre de la création contemporaine et inversement.

Vous mélanger professionnels et amateurs, pourquoi ?

Les figures sur lesquelles je travaille sont souvent populaires et marginales. Cela donne des expressions et des histoires hors norme, des corps et des gestes inhabituels en danse. C'est devenu un engagement de mettre au centre ces figures et ces corps, de donner sa valeur au hors norme. Cela pose la question de ce que l'on considère marginal, ou démodé. Je chorégraphie des personnes sans parcours artistique, avec des mentalités différentes. Ma proposition artistique se base là-dessus. Ce qui m'intéresse c'est de trouver des singularités chez les interprètes et les mettre en valeur sur un plateau. Le hors norme permet de sortir du stéréotype du danseur contemporain. J'essaie d'échapper à cette image de l'interprète.

Mais c'est toujours de la danse contemporaine ?

Je défends une idée. Je viens moi-même de la danse contemporaine, j'ai travaillé avec de nombreux chorégraphes contemporains, j'ai fait partie de créations où il y avait cette image de l'interprète, où tout le monde avait un parcours clair, et petit à petit j'ai commencé à me démarquer parce que je n'avais pas envie de montrer ça. J'ai réfléchi à ce qu'était mon identité.

C'est une forme de résistance ?

Complètement. Et ce n'est pas toujours facile, parfois je construis des



Après des études de psychologie à Madrid, Marta se forme au centre chorégraphique de Rennes. Danseuse, notamment chez Carmen Werner, Catherine Diverres puis François Verret, elle signe à partir de 2007 ses projets personnels qui prennent le temps nécessaire aux rencontres. Sa compagnie est installée à Toulouse depuis 2015. Sa trilogie, qui s'achève avec Roll, va tourner en Espagne.

groupes où la différence peut être très grande. Ma mission de directrice artistique est de prendre le temps de construire un lien. Réfléchir à comment créer du lien entre les personnes, c'est important. Or on est de plus en plus poussé à aller vite parce qu'on est dans l'urgence.

Vous consacrez une trilogie aux communautés féminines...

Oui, la trilogie a débuté en 2018 avec *Imago-Go* où je m'intéressais à la figure de la majorette, puis en 2021 avec *Guérillères* j'interrogeais la représentation de la guerrière dans la culture populaire, en 2024 c'est la construction de *Roll*. Jusque-là j'avais travaillé sur des figures féminines populaires et marginales en solo ou en duo. Là je me suis engagée pour la première fois envers ces figures en communauté. Cela m'a conduit à penser ce qu'est notre combat, comment on défend la cause féminine en la valorisant mais dans un monde assez disparate. J'ai déplacé ces figures, le les ai réunies, pour finalement raconter une histoire de la condition féminine. ♠

Propos recueillis par Véronique Giraud



AGENTS ACTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT
Préparez votre budget vacances et loisirs
avec le Chèque-Vacances !

Bonification
de **35%** pour
les - de 30 ans

Bonification de **30%**
pour les agents en
situation de handicap

Abattement de **20%**
sur le RFR pour
les Ultramarins

NOUVEAU
+ 5% sur les barèmes du
Revenu Fiscal de Référence
pour tous les Agents

Le Chèque-Vacances, 2 formats disponibles
et toujours les mêmes avantages.

Utilisable dans les 5 domaines suivants :

- HÉBERGEMENT
- SÉJOURS & TRANSPORTS
- LOISIRS & CULTURE
- LOISIRS SPORTIFS
- RESTAURATION

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**
l'application de paiement 100% digital

CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**
le format papier



Épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État.
Pour en savoir plus : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPFCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance capital de 180 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Mercia Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, à l'avenir prêts à l'usage à notre campagne de communication.



casden.fr



Retrouvez-nous chez

